

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◆ ◆ ◆

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 avril 2021 - 18 h 00

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire. Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 02 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BEAUFORT, BRUN, DE COUX, LACOSTE, MARNAC, RICHARD, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
<b>PROCURATIONS</b>	Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme CALVO a donné procuration à M. LOUZON Mme GOSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme VITET Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BRUN Mme STÉMER a donné procuration à Mme DE COUX
<b>ABSENT(E)S</b>	/
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. PILET Jean-Claude
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Désignation du secrétaire de séance</li> <li>2 - Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal du 11 février et du 6 mars 2021</li> <li>3 - Travaux du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) - effacement des réseaux sur la route de Tarbes</li> <li>4 - Présidence de la séance pour le vote des Comptes Administratifs</li> <li>5 - Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif du Budget Principal "Commune" 2020</li> <li>6 - Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2020</li> <li>7 - Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe "Bâtiment Locatif" 2020</li> <li>8 - Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2020</li> <li>9 - Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe "Lotissement communal Cachac" 2020</li> <li>10 - Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe "Lotissement communal Cachac II" 2020</li> <li>11 - Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe "Lotissement communal Cachac III" 2020</li> <li>12 - Approbation du Compte de Gestion et Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe "Lotissement communal la Rose du Parc" 2020</li> <li>13 - Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières - 2020</li> <li>14 - Affectation des résultats du Compte Administratif du Budget Principal "Commune" 2020</li> <li>15 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - 2021</li> <li>16 - Budget Primitif 2021 - Budget Principal "Commune"</li> <li>17 - Affectation des résultats du Compte Administratif du Budget Annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2020</li> <li>18 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe "Atelier Relais Carrosserie"</li> <li>19 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe "Bâtiment Locatif"</li> <li>20 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"</li> <li>21 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe "Lotissement communal Cachac"</li> <li>22 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe "Lotissement communal Cachac II"</li> <li>23 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe "Lotissement communal Cachac III"</li> <li>24 - Budget Primitif 2021 - Budget Annexe "Lotissement communal la Rose du Parc"</li> <li>25 - Clôture du Budget Annexe "lotissement communal Cachac"</li> <li>26 - Attribution d'une subvention au Centre Hospitalier Gérard Marchant pour la scolarisation des enfants résidant sur la commune</li> </ol>

- |   |
|---|
| 27 - Création d'un poste pour la nomination d'une stagiaire |
| 28 - Création de postes pour avancements de grades          |
| 29 - Renouvellement de postes contractuels                  |
| 30 - Fermeture de postes                                    |
| 31 - Règlement de formation                                 |
| 32 - Le Muretain Agglo - informations diverses              |
| 33 - Informations diverses                                  |

<b>Convocation :</b>	<b>Nombre de membres :</b>
date : 1 <sup>er</sup> avril 2021	du Conseil Municipal : 33
envoi : 2 avril 2021	en exercice : 33
affichage : 2 avril 2021	présents : 27
	votants : 33

Mme la Maire : je ne reviens pas sur l'organisation de la séance en raison de la crise sanitaire. Aujourd'hui aussi, la séance est enregistrée et diffusée sur YouTube, comme pour le Conseil Municipal précédent.

### 1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord". M. PILET ? M. BONNET ?  
M. PILET Jean-Claude se propose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M PILET Jean-Claude, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER ET DU 6 MARS 2021

Mme la Maire : juste avant, je voudrais faire une remarque concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier dernier.

M. PILET, vous aviez demandé une correction. Vous êtes venu écouter l'enregistrement, vous n'avez pas entendu la correction que vous proposiez. Donc, elle n'a pas été reprise sur le procès-verbal, qui reste sur la présentation initiale.

Concernant le procès-verbal du 11 février, avez-vous des remarques à formuler ?

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : oui. Sur l'intervention de M. PILET, page 29 (point n° 14 - le Muretain Agglo), ce dernier avait évoqué "Christophe" ; il a été retranscrit "M. MAILHÉ". Mais, "Christophe", c'était moi.

Mme la Maire : pas de problème, cette erreur a été corrigée suite à votre mail.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 11 février 2021.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0

Mme la Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 6 mars 2021 ?

M. Pilet : oui. Je l'ai signalé, cela a déjà été rectifié, mais les Élus n'ont pas l'information. Sur le point n° 6 - informations diverses, il s'agissait de "l'opération Redonnons le Sourire", alors qu'il était indiqué "Relevons le Sourire". Le nom n'était pas exact, il a été rectifié. L'opération est "Redonnons le Sourire".

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 6 mars 2021.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0
	Absents au CM du 06/03/21 :	1 (Mme Valenti)

**3 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) - EFFACEMENT DES RÉSEAUX SUR LA ROUTE DE TARBES (délibération n° 2021-026)**

Mme la Maire : deux délibérations ont été approuvées lors du précédent mandat concernant les travaux d'effacement des réseaux basse tension et éclairage public sur la phase 1 des travaux de réhabilitation de la route de Tarbes : l'une le 13 décembre 2018, modifiée le 27 novembre 2019 du fait de l'agrandissement du périmètre d'intervention.

Nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir une augmentation très significative qui nous a été présentée par le SDEHG lors d'une réunion de chantier. A la suite de cette information, avec un chiffrage qui était quand même nettement plus important que celui que nous avons voté, j'ai interpellé le Président du SDEHG pour avoir des explications sur les raisons de cette augmentation.

M. CASEILLES, Directeur du SDEHG, a donc accepté de venir à ce Conseil Municipal pour nous expliquer les tenants et aboutissants de ce dossier de façon à ce que compreniez les raisons qui ont fait que l'augmentation soit aussi importante. Effectivement, nous allons voter une délibération d'un montant de travaux de 509 145,00 €, avec une part estimative à la charge de la commune de l'ordre de 195 448,00 €, alors qu'initialement celle-ci était de 53 868,00 €.

Je vais donc laisser la parole à M. CASEILLES qui va vous expliquer les raisons de cette augmentation, et qui répondra à vos questions si tant est que vous ayez des explications à lui demander.

M. CASEILLES, tout d'abord, je vous remercie d'avoir accepté de venir présenter ce dossier au Conseil Municipal, et de répondre à nos questions à venir.

M. Caseilles : Mme le Maire, Mesdames et Messieurs, bonjour. C'est moi qui vous remercie de m'accueillir au sein de ce Conseil Municipal, parce qu'en effet, je me devais, en tant que Directeur Général des Services du SDEHG de vous apporter des explications sur la dernière proposition qui vous a été envoyée, qui conduit à une très substantielle augmentation de la participation maximale qui sera demandée à la commune.

Je vais vous parler avec deux "casquettes" différentes, parce que le SDEHG a deux missions différentes : d'une part une mission de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire que nos services techniques préparent les études, font une mission de maîtrise d'œuvre classique telle qu'un architecte le fait, avec notamment des projets sommaires, des phases projet, des phases travaux, et ensuite nous avons une partie maîtrise d'ouvrage parce que nous sommes une structure intercommunale qui comprend l'ensemble des communes du département, et qui doit appliquer certaines règles décidées par le Comité Syndical.

Je vais rester juste sur les deux dernières estimations parce que pour la première le périmètre avait changé, nous n'allons pas revenir dessus.

Nous avons deux réseaux dans ce qui vous est proposé, le réseau distribution d'électricité et le réseau d'éclairage public. Sur la partie du réseau distribution d'électricité, un premier chiffrage avait été fait aux alentours de 125 000 €, alors que là nous sommes à 337 000 €, ce qui constitue une augmentation qui, dans certains cas, peut être difficilement compréhensible.

Mme le Maire, vous avez très bien indiqué dans la note qui a été transmise aux Conseillers Municipaux quels étaient les motifs du coût final. Mais, ce que vous ne comprenez pas, ce sont les motifs d'augmentation. C'est pour cela que je me devais de venir. Cette augmentation s'explique tout simplement par le fait que le SDEHG a été défaillant sur deux points lors de la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire (APS), il y a eu des erreurs manifestes de chiffrage de mes services. C'est le technicien qui a fait le chiffrage, c'est passé par un chef de service, c'est passé au-dessus de tous les chiffres. Je ne vais pas rentrer dans le détail, si vous avez des questions sur les erreurs de chiffrage commises ... Mais, un chiffrage à 125 000 € + 10 % de marge, ce n'était pas possible sur cette opération.

Que se passe-t-il lorsque le maître d'œuvre fait une erreur ? Si vous prenez l'exemple d'un architecte auquel vous faites appel pour la construction d'une maison sur un terrain, qui vous dit que cela coûte 200 000 €, mais qui vous dit, une fois les études terminées, que finalement cela fait 600 000 €, en général des pénalités sont appliquées au maître d'œuvre. Mais, comme nous sommes sur une maîtrise d'œuvre publique, aucune pénalité ne s'applique au SDEHG. Toutefois, comme Mme le Maire a attiré notre attention là-dessus, exceptionnellement, sur cette opération, nous ne facturerons pas la maîtrise d'œuvre. Cela veut dire que la maîtrise d'œuvre sur ce chantier, estimée à 21 000 €, nous vous écoutons là-dessus Mme le Maire, nous comprenons que vous êtes dans une situation très inconfortable, ne sera pas facturée sur ce projet.

Ensuite, il y a eu une sorte d'"affolement", parce que lorsque l'entreprise est venue chiffrer, elle a tout de suite vu que le premier chiffrage de l'APS n'était pas bon. Donc, avec mes services, elle a dit qu'ils allaient déjà faire un chiffrage élevé, il faut prendre de la marge parce qu'il ne faudrait pas que ce dossier repasse une troisième fois en Conseil Municipal. A un moment, là aussi, Mme le Maire, nous vous avons écoutée parce que nous aurions dû vous proposer une délibération avec un montant beaucoup plus élevé, de l'ordre de 40 000 € de plus, parce que des marges sont prises de part et d'autre dans le cas où nous n'avons pas certaines autorisations de réseau au moment de l'envoi du projet.

Donc, à un moment, nous avons souhaité dire "STOP" pour les marges, nous définissons un montant maximal, celui qui vous a été proposé. Si jamais il y avait de nouvelles surprises, je ne l'espère pas, nous demanderions à l'entreprise de les assumer. Il n'y aura donc pas de nouvelles surprises sur ce projet. Par rapport aux marges que nous envoyons sur les autres projets d'autres communes, nous avons réduit de 10 % à peu près, ce qui veut dire que nous vous avons envoyé quelque chose d'inférieur de 38 000 € environ. Cela, c'est la partie maîtrise d'œuvre.

Nous avons une seconde problématique sur ce projet, la partie maîtrise d'ouvrage. Lorsque nous lançons des projets, il faut qu'ils soient inscrits, comme pour toute structure intercommunale, à un programme. Or, il se trouve que nous ne les inscrivons au programme que lorsque nous avons la délibération du Conseil Municipal. Et là, pour moi, il y a une seconde erreur de mes services, à savoir que le timing n'est pas bon. Si nous n'envoyons pas un nouveau chiffrage avec une délibération un mois ou un mois et demi avant de commencer les travaux, fatalement, nous n'aurons pas le temps de le passer en programme. Il a donc été convenu de passer cette opération au programme sur l'engagement qui nous a été transmis par Mme le Maire. Je la remercie à ce titre, d'ailleurs, de nous avoir transmis ce document. Nous pourrions donc nous caler sur le timing. C'est quelque chose qui n'était pas évident, mais nous rattrapons notre erreur de décalage de timing. Si nous avons suivi les règles habituelles de la maîtrise d'ouvrage, le dossier serait passé à une prochaine réunion de bureau du programme, c'est-à-dire au mois de mai à peu près. Nous n'aurions donc pas commencé les travaux avant le mois de juin/juillet, nous aurions dû retarder l'ensemble du projet. Nous vous avons écoutée, Mme le Maire, nous avons fait en sorte de rattraper les erreurs commises par mes services de façon à se caler sur le timing, et de ne pas retarder l'opération de la commune de Fonsorbes.

Il y avait une seconde problématique sur la maîtrise d'ouvrage, à savoir que nous explosons les budgets. Je vous rappelle que jusqu'à 200 000 €, le SDEHG prend en charge 80 %, nous étions un petit peu en dessous, il a fallu rajouter un peu pour arriver jusqu'à 200 000 €. Au-delà de 200 000 €, c'est une règle définie par le Comité Syndical du SDEHG, il n'y a pas de prise en charge de ce dernier. Ce qui explique d'ailleurs l'effet ciseaux, c'est à dire qu'une part communale de 50 000 € peut être multipliée par quatre alors que le prix de l'opération n'est multiplié que par deux ou trois. Il faut bien comprendre que lorsque nous sommes au-delà de 200 000 €, il n'y a plus de participation du SDEHG, la totalité est à la charge de la commune. Nous nous sommes donc arrangés pour aller jusqu'aux 200 000 € et à prévoir aussi au niveau budgétaire une enveloppe pour passer ce hors budget parce que bien qu'il n'y ait pas de participation financière du SDEHG, il faut quand même l'inscrire au budget, vous connaissez aussi bien que moi les règles budgétaires des collectivités. C'est quand même une opération de réseaux très conséquente, nous avons bien pris en compte le fait que c'était dans un projet d'aménagement du cœur de ville qui tenait à cœur la commune de Fonsorbes, parce que je ne vous cache pas que si ce n'était pas un projet aussi coordonné, aussi lié à quelque chose comme un cœur de ville, c'est un projet auquel le SDEHG n'aurait peut-être pas donné suite.

D'un côté, vous allez dire "il nous apporte de bonnes nouvelles, mais il faut quand même payer l'addition". Nous avons essayé de faire en sorte que vous puissiez quand même réaliser ce projet, que nous soyons dans le timing, nous avons essayé de faire un effort financier sur la maîtrise d'œuvre et sur la marge, sachant que ce sont des montants maximums. Autant sur la maîtrise d'œuvre dans la phase étude il y a eu un certain nombre d'erreurs commises par mes services, autant sur la partie travaux, nous essaierons, avec le Directeur Adjoint de la partie technique, d'être particulièrement vigilants afin de nous assurer que les devis proposés correspondent bien aux travaux qui seront réalisés. Si ce n'est pas le cas, bien-entendu, à la fin des travaux, nous n'appellerons que ce qui a été réellement fait, et la participation de la commune sera bien-entendu recalculée dans ce sens.

Je reste à votre disposition pour toute question, Mme le Maire.

**Mme la Maire** : merci M. CASEILLES pour vos explications. Je suppose que les uns ou les autres, vous avez des précisions à demander à M. CASEILLES.

**M. Mailhé**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : ce ne sont pas des précisions, ce sont des remarques. Nous avons décidé de nous abstenir sur ce point parce que nous n'avions pas toutes les informations quand nous avons préparé le Conseil ; d'autant plus que nous en avons parlé en commission des finances, nous n'avions même pas le courrier qui était annexé à la convocation. Quand nous avons vu la convocation, nous avons vu qu'il y avait les deux points cités par M. CASEILLES et le troisième point qui était la modification du périmètre dont nous n'avions pas l'information.

**Mme De Coux**, Adjointe déléguée aux finances : le courrier était en pièces jointes de la convocation de la commission des finances.

**M. Mailhé** : vous avez vu en commission des finances comment nous avons du mal à lire les budgets, alors nous n'avons pas vu le courrier.

Le problème, c'était la modification du périmètre, pour laquelle nous n'avions pas l'information. Mais vu les explications qu'a données M. CASEILLES du SDEHG, nous allons voter pour parce que "faute avouée, faute à moitié pardonnée". Il y avait deux fautes, on va dire que cela faisait une. Si tous les maîtres d'œuvre et tous les

bureaux d'études que nous avons eus jusqu'à maintenant sur tous nos travaux faisaient le même geste, nous aurions eu moins de problèmes quand nous discutons les avenants. Donc là, merci pour ces informations, et nous voterons pour cette modification, en espérant que la ligne "part estimative à la charge de la commune", "estimative" ne soit pas dans le mauvais sens.

**Mme la Maire** : merci M. MAILHÉ. Ce que je voulais rajouter aussi, c'est par rapport à l'enveloppe globale des travaux que nous avons définie, sur laquelle avait travaillé la commission des finances. Lorsque je parle de l'enveloppe globale, c'est celle des travaux du SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch), des travaux du SDEHG, des travaux de voirie. Nous avons eu l'heureuse surprise, je crois que nous en avons déjà discuté, de voir sur les travaux de voirie une baisse très significative du montant qui nous avait été annoncé par le Muretain Agglo, puisque nous sommes autour de - 20 % par rapport à l'estimatif initial. Donc, l'augmentation constatée sur les travaux du SDEHG rentre dans l'enveloppe initiale, elle ne nous met donc pas en difficultés par rapport à la prise en compte de ce gros chantier.

**M. Bonnet** : concernant ce dossier, nous pouvons quand même regretter qu'il n'ait pas été traité par la commission urbanisme-VRD, qui ne s'est encore une fois pas réunie, comme j'ai dû effectivement le signaler par mail ; plusieurs points auraient pu être évoqués lors de cette commission.

Pour revenir sur le sujet, les chiffres présentés aujourd'hui ne semblent pas en cohérence avec les deux délibérations qui ont été prises. Aujourd'hui, vous évoquez un montant, sur celle de novembre 2019, de 53 868 €. A la lecture des procès-verbaux de l'époque, nous étions à 96 500 €. Je ne sais pas pourquoi il y a près de 40 000 € qui ont disparu. Déjà, vous aviez évoqué le fait de l'élargissement du périmètre, que vous reprenez encore aujourd'hui dans les explications. Je n'ai donc pas bien compris pourquoi nous reparlons effectivement de la modification du périmètre alors que cela avait été déjà vu.

Aujourd'hui, l'augmentation est de plus de 100 000 € par rapport à la dernière délibération, c'est multiplié par six. Donc aujourd'hui, effectivement, nous avons eu des explications, c'est une erreur du SDEHG, nous l'avons entendu. Parce que l'argumentaire aussi de la structure de la chaussée avec le béton et l'enrobé me paraissait un petit peu litigieux puisque nous sommes quand même sur une voie à grand gabarit, qui doit avoir surement des caractéristiques routières bien spécifiques pour prendre la charge des véhicules qui peuvent y passer sans qu'il n'y ait de déformation de la voirie. En plus, le SDEHG, effectivement, a dû réaliser déjà des travaux de cet acabit. Quand nous parlons d'utiliser une aspiratrice, aujourd'hui j'ai l'impression que quand même, sur tout chantier de voiries, dès qu'il y a du réseau à faire, nous utilisons cet aspirateur. Là encore, c'était un argumentaire qui nous avait été amené, qui, me semble-t-il, ne tient pas la route.

En plus, je pense que, quand même, sur ce dossier-là, vous devez avoir, je pense, au niveau du SDEHG, un DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) qui vous permet quand même au fur et à mesure des différentes interventions qui ont eu lieu sur ce site de connaître exactement la structure de cette chaussée.

Pour reprendre les termes techniques, nous n'avons pas retrouvé aussi trace des candélabres pour les passages piétons. Je me posais donc la question de savoir si les existants avaient été maintenus. A priori, dans le corps de la délibération, page 1, ils sont supprimés, et de nouveaux ne seront pas posés puisqu'au vu du détail, nous ne les voyons pas non plus. Peut-être que vous pourriez m'apporter une précision.

Au niveau du linéaire considéré dans cette étude, d'une page à l'autre nous n'avons pas le même linéaire. Je ne comprends pas ; d'un côté, nous avons 711 mètres, et de l'autre 500. 711 dans la délibération proposée pour ce soir, et 500 dans l'annexe. Quel est le bon chiffre ?

Vous nous avez rassurés, M. CASEILLES, effectivement je m'étais posé la question aussi de savoir si les montants pouvaient encore varier comme les chiffres et les linéaires peuvent le faire aujourd'hui. A priori, nous sommes sur des montants maximums, nous n'aurons plus de dépassement.

Donc, pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération qui prouve encore que le travail est bâclé, le travail a été bâclé effectivement au niveau du SDEHG depuis le début du dossier de l'aménagement de la route de Tarbes, et qui engage quand même de fortes dépenses pour notre commune. Un travail collectif aurait pu peut-être aider à ne pas déraiper. Comme je l'ai déjà dit, ce dossier n'a pas été présenté en commission urbanisme-VRD. A quoi sert-elle si ce n'est à regarder quelques petits points par ci, par là ?

Je souhaiterais quand même que, pour éviter tous ces écueils, nous parlions plus souvent de ces dossiers en commission. Même si les conditions sanitaires sont compliquées, nous ferons des visio, mais je pense qu'il aurait été bien que nous puissions le voir et avoir toutes ces informations au niveau de la commission. Cela aurait peut-être évité à M. CASEILLES de venir nous voir. Merci.

**M. Chouard**, Conseiller délégué aux grands travaux-VRD : juste une précision, M. BONNET. En fait, vous ne lisez pas les bons documents, c'est pour cela que vous avez des écarts, que les chiffrages ne sont pas bons. Si vous lisez la délibération du 27 novembre 2019, nous avons bien une part estimative restant à la charge de la commune de 53 868 €, pour les travaux concernant le SDEHG. Et si vous prenez la délibération qui concerne la contribution d'ORANGE, nous avons bien une part communale à 96 250 €. Le SDEHG et ORANGE sont deux choses différentes.

**M. Bonnet** : je pense, M. CHOUARD, que nous ne lisons pas effectivement les mêmes documents. Je me suis juste inspiré du procès-verbal, je l'ai ici, qui a été ... M. CHOUARD, s'il vous plaît, quand vous parlez, parlez dans le micro, comme ça, la prochaine fois, peut-être que dans les procès-verbaux nous pourrions retrouver vos propos ...

**Mme la Maire** : ... juste, M. CHOUARD, remettre à M. BONNET ...

**M. Chouard** : ... les documents officiels sont là, c'est tout ...

**Mme la Maire** : ... les délibérations.

**M. Bonnet** : moi, j'ai un autre document ici, qu'est le procès-verbal du Conseil Municipal, qui est donc à la lecture de tous nos concitoyens, comme je le suis, comme je l'étais à l'époque. Donc, aujourd'hui, la part estimative à la charge de la commune était bien égale à 96 525 €, et la part pour ORANGE était de 96 250 €. Voilà, ni plus, ni moins. Si les délibérations ne correspondent pas aux procès-verbaux du Conseil Municipal, il y a peut-être un problème.

**Mme la Maire** : vous mélangez, M. BONNET, ...

**M. Bonnet** : ... non, je ne mélange rien Madame ...

**Mme la Maire** : ... les réseaux télécom et le SDEHG ...

**M. Bonnet** : ... non ... Est-ce que je peux venir vous présenter le document que j'ai édité ce matin ? Le procès-verbal du Conseil Municipal. M. CHOUARD vous l'a présenté, je l'ai là, ici sous les yeux, ou je le montre à M. FRANCHINA qui pourra vérifier de lui-même ...

**Mme la Maire** : ... si vous n'avez pas d'autres questions à soumettre à ...

**M. Bonnet** : ... quand on m'accuse de ne pas lire les bons documents, je suis désolé, mais je dois pouvoir m'exprimer clairement, Madame le Maire ...

**Mme la Maire** : ... nous, nous venons de vous remettre les délibérations. C'est bon, M. BONNET, nous clôturons sur ce sujet. Si vous n'avez pas d'autres questions ...

**M. Bonnet** : ... alors nous attaquerons la délibération parce qu'elle est fautive ... Mais si, elle est fautive M. CHOUARD, je suis désolé ...

**Mme la Maire** : ... c'est bon ...

**M. Bonnet** : ... peu importe ...

**Mme la Maire** : ... M. BONNET, s'il vous plaît. Si vous n'avez pas d'autres questions à poser à M. CASEILLES, nous allons le libérer en le remerciant d'être venu jusqu'à Fonsorbes ce soir pour nous éclairer sur ce dossier. Merci encore, M. CASEILLES. Nous comptons sur vous pour que les travaux soient menés en temps et en heure et bien suivis.

**M. Caseilles** : je vous remercie Mme le Maire. Nous essaierons de ne pas reproduire les mêmes erreurs que nous avons faites en études. Et pour rassurer l'intervenant précédent, c'est bien un montant maximal. S'il y avait des dérives, elles ne seront pas répercutées sur la commune. Je m'occuperai personnellement du fait qu'il n'y ait pas de dérive et qu'au contraire nous puissions avoir des dérives dans le bon sens pour que vous puissiez bénéficier de l'enveloppe pour faire le projet.

**Mme la Maire** : ce sera un plaisir de l'annoncer en Conseil Municipal. Merci M. CASEILLES.

**M. Bonnet** : excusez-moi, on n'a pas répondu à ma question concernant les candélabres pour les passages piétons.

**Mme la Maire** : les passages piétons seront éclairés, M. BONNET, je vous rassure.

**M. Bonnet** : nous ne le voyons pas dans le détail qui est en annexe de cette délibération de ce soir.

**Mme la Maire** : je vais mettre aux voix, si vous voulez bien, ce point. Je vous rappelle la participation de la commune : 195 448 €.

Encore merci M. CASEILLES. Bon retour à Plaisance.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-Projet Sommaire établi par le SDEHG pour les travaux d'effacement des réseaux route de Tarbes.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
	Abstention :	0

#### 4 - PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

**Mme la Maire** : je vous rappelle l'article L 2121-14 du CGCT : "Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote."

Il vous est donc proposé que M. Philippe SÉVERAC, Premier Adjoint, soit Président de séance pour les votes des Comptes Administratifs.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : pour les points relatifs aux Comptes Administratifs, aux Comptes de Gestion et aux Budgets Primitifs, une présentation de l'ensemble des dossiers sera faite avant de passer aux votes. Le vote commencera par les Comptes de Gestion, puis les Comptes Administratifs puisque je dois quitter la séance pour le vote de ces derniers.

La présentation des points 5 à 25 se déroule par vidéoprojection.

#### 5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2020 (délibérations n° 2021-027 et 2021-028)

Mme De Coux : conformément au principe de séparation entre l'ordonnateur et le payeur, je vous rappelle qu'une double comptabilité est tenue par la Mairie et la Trésorerie. Et il convient de vérifier la concordance des résultats en fin d'année. C'est ce que nous allons faire avant de détailler et de commenter les résultats par chapitre.

Vous avez à l'écran le Compte de Gestion de la commune sur lequel nous pouvons observer un résultat de clôture de l'exercice 2020, c'est à la dernière colonne, c'est écrit petit, de 3 737 800,77 €. Je vous fais grâce de l'investissement et du fonctionnement, nous allons passer tout de suite au Compte Administratif. Sur ce compte, nous retrouvons un résultat de clôture à 3 737 800,77€.

Nous pouvons voir en investissement que nous clôturons à 1 231 826,23 €, et en fonctionnement à 2 505 974,54 €. Nous pouvons observer aussi les Restes à Réaliser (RAR), qui en 2020 se montent à 1 395 159,00 € en dépenses, c'est essentiellement la fin des travaux de l'ALAE et de la salle de restauration au Trépadé pour 341 000 € et l'extension du gymnase de Cantelauze pour 673 000 €. En recettes, il reste à réaliser 712 456 €, ce sont les subventions pour l'ALAE et la restauration du Trépadé, à la hauteur de 383 000 € ; il s'agit du Contrat de Territoire 2019 du Département, de la DETR 2020 et de la subvention de 90 000 € de la CAF. Il y a aussi les subventions pour le gymnase de Cantelauze à hauteur de 225 000 €.

Donc, en prenant à compte les RAR, nous terminons l'année avec un résultat de 3 055 097,77 €.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet, dans le détail des comptes :

#### FONCTIONNEMENT - RECETTES

Je vous invite à regarder dans la troisième, colonne, le réalisé.

CHAPITRES	PRÉVISIONS 2020	POINT au 31/12/2020	en % / prév.	% Evol/ 2019
002 Excédent de Fonctionnement	801 436 €			
013 Atténuation Charges personnel	125 000 €	245 006,25 €	196%	59,53%
042 Opérations d'ordre entre section	122 286 €	92 076,43 €	75%	-13,45%
70 Produits des Services redevances	392 000 €	401 707,92 €	102%	-1,24%
73 Impôts et Taxes : les 4 taxes	7 112 370 €	7 397 940,96 €	104%	4,70%
74 Dotations et Participations	3 367 058 €	3 373 763,16 €	100%	-0,44%
75 Autres Produits Gestion Courante	331 667 €	255 555,28 €	77%	-30,85%
76 Produits Financiers	21 557 €	21 552,61 €	100%	-0,02%
77 Produits Exceptionnels	186 124 €	143 348,78 €	77%	146,01%
dont produits des cessions	36 124 €	36 123,57 €	100%	
78 Reprises dot aux provisions		26 953,00 €		

TOTAL RECETTES hors 002	11 658 061 €	11 957 904,39 €	103%	3,35 %
-------------------------	--------------	-----------------	------	--------

013 - il s'agit du remboursement des assurances lorsque nous avons des agents en congé longue durée, en longue maladie. Le montant est sensiblement plus élevé que prévu. Nous avions 154 000 € en 2019, et au moment où nous avons établi le budget, tout laisser à penser que nous serions plutôt dans cet ordre-là ; finalement, nous avons perçu beaucoup plus d'argent. C'est un montant qui participera, nous le verrons, à l'augmentation sensible des recettes de cette année.

042 - il s'agit des travaux en régie. Ce sont les travaux d'investissement réalisés par nos services. Ils sont donc payés par la section d'investissement à la section de fonctionnement ; ils figurent donc en recettes de fonctionnement. Cela ne correspond pas à une entrée ou à une sortie d'argent réelle dans les caisses de la commune. C'est pour cela que nous appelons cela une "opération d'ordre". Le montant est un petit peu moins que prévu, imputable à la crise Covid.

70 - c'est l'argent perçu pour les entrées aux spectacles, les entrées pour les activités du service jeunesse et autres. Nous sommes en légère baisse par rapport à 2019 parce que l'absence très importante, justement, des recettes spectacles et jeunesse est compensée par des recettes supplémentaires en provenance de l'Agglo, en particulier de la mise à disposition de personnel et du nettoyage des abords de colonnes enterrées.

73 - il s'agit du gros des ressources de la commune. C'est un chapitre en forte augmentation par rapport aux prévisions et à 2019. C'est une augmentation portée par une bonne revalorisation des bases, puisque nous avons une revalorisation forfaitaire en 2020 de 1,2 %, et qu'il y a eu une revalorisation physique conséquente. Nous sommes donc à peu près à 3 % d'augmentation des bases. Il y a eu aussi des droits de mutation exceptionnels à hauteur de 610 000 € et une dotation de solidarité communautaire de l'Agglo à hauteur de 46 000 €. Nous avons donc une importante augmentation sur les impôts et taxes.

74 - en général, c'est un chapitre stable. Il est en très légère baisse par rapport à 2019 avec une Dotation Forfaitaire à + 2 000 €, une Dotation de Solidarité Urbaine à + 17 000 € et une Dotation Nationale de Péréquation à - 37 000 €.

75 - c'est dans ce chapitre que vont les loyers et les reversements de budgets annexes. Nous avons une baisse par rapport aux prévisionnels et à 2019 puisque nous n'avons pas eu le reversement du budget annexe "la Rose du Parc" qui sera prévu sur 2021. Il y a aussi une perte liée à la location des salles, même si elles sont partiellement compensées par les revenus du tiers-lieu qui commence à bien fonctionner.

77 - ces produits exceptionnels sont en hausse par rapport à 2019 ; il y a eu un des derniers reversements de la zone de la Ménude.

Le total des recettes de 2020 est en forte hausse par rapport à 2019. Ces recettes sont portées par une bonne revalorisation des bases, des droits de mutation exceptionnels, une dotation de solidarité de l'Agglo, ainsi que par une atténuation des charges importantes ; et ce malgré un impact Covid évalué à - 66 000 € avec la perte des locations de salles, des recettes spectacles et jeunesse, et, dans une moindre mesure, d'une partie de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure).

### FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Je vous invite à regarder également dans la troisième colonne, le point au 21/12/2020.

CHAPITRES	Prévisions 2020	Point au 31/12/2020	en %/ prév.	% Evol/ 2019
011 Charges à caractère général	1 896 995 €	1 639 043,42 €	86%	-13,14%
012 Charges de Personnel	5 514 500 €	5 417 831,25 €	98%	-0,95%
014 Atténuations de produits	1 774 555 €	1 738 154,00 €	98%	2,19%
022 Dépenses imprévues	467 752 €			
023 Virement à la Section Investissement	1 200 000 €			
042 Opération d'ordre entre section	540 609 €	535 847,97 €	99%	16,89%



65 Autres charges gestion courante	879 586 €	780 007,92 €	89%	-7,13%
66 Charges financières. : intérêts emprunts	160 000 €	138 137,29 €	86%	-12,03%
67 Charges exceptionnelles	25 500 €	4 344,00 €	17%	-72,49%
68 Dotations aux provisions	0 €			
<b>TOTAL DEPENSES hors 022 et 023</b>	<b>10 791 745 €</b>	<b>10 253 365,85 €</b>	<b>95%</b>	<b>-2,62%</b>

011 – ce chapitre regroupe les frais d'électricité, d'eau, prestations de service, etc. Nous avons une forte baisse par rapport aux prévisionnels et par rapport à 2019. De très nombreux articles sont en retrait par rapport à 2019, ce qui est révélateur de l'impact des deux mois de confinement sur les services. Ils font plus que compenser les achats de fournitures Covid qui se montent à 75 000 €. En particulier, nous avons sur les fluides une baisse de 83 000 € par rapport à 2019.

Pour les prestations de services : - 70 000 €, puisqu'il n'y a pas eu de sortie dans les lieux habituels pour le service jeunesse.

Nous avons une forte baisse de ce chapitre alors qu'il est habituellement en augmentation d'une année sur l'autre.

012 – ce chapitre est en légère baisse par rapport à 2019, ce qui est tout à fait exceptionnel puisqu'habituellement les frais de personnel, avec l'ancienneté, augmentent d'au moins 1,5 à 2 % chaque année. Cette baisse est due à des départs d'agents (malheureusement 1 décès, des départs en disponibilité, des départs en congé parental, des demis-traitements). Il y a aussi, dans une moindre mesure, le fait qu'il y ait eu très peu d'heures supplémentaires puisqu'il n'y a pas eu de spectacle.

014 – ce chapitre est en légère hausse. Nous y retrouvons l'Attribution de Compensation au Muretain Agglo. Celle-ci a tendance à baisser avec l'extinction de la dette voirie. Mais, depuis le retour de certaines compétences, elle augmente de manière progressive. Du coup, l'extinction de la dette est compensée par le retour des compétences et aussi par le prélèvement de 3 € par habitant au titre de la compétence eau pluviale urbaine.

Les deux lignes suivantes (022 et 023) ne correspondent pas à de réels mouvements d'argent. Nous allons donc les passer.

042 – il s'agit des dotations aux amortissements. Ce sont donc des mouvements du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement. Ces amortissements sont en hausse, ils sont révélateurs du niveau important d'équipements de la commune ; effectivement, plus nous achetons d'équipements, plus nous amortissons.

065 : nous y retrouvons les subventions, les contributions aux syndicats. Elles sont en baisse par rapport à 2019, malgré une subvention au CCAS en hausse de + 10 000 €. Mais, il y a eu peu de facturations du SDEHG par rapport à ce qui était attendu, parce que, même si une bonne partie des travaux du SDEHG peuvent maintenant être payés en investissement, de nombreux travaux passés sont en attente de leur facturation plusieurs années après. Je pense par exemple au feu tricolore d'Aygalounguo terminé depuis maintenant un petit peu de temps.

066 – les intérêts des emprunts sont en baisse depuis plusieurs années.

Le total des dépenses de 2020 est aussi en baisse, ce qui est tout à fait exceptionnel, par rapport au prévisionnel et par rapport à 2019, avec - 276 000 €.

L'impact Covid est négatif, - 5 000 €, parce que le coût des fournitures et des contrats d'entretien est plus que compensé par la baisse des dépenses habituelles de fonctionnement.

### Ratios 2020

Nous pouvons observer quelques ratios habituels :

#### Fonctionnement recettes

OBJET	2019	Variation	2020	Variation
-------	------	-----------	------	-----------

Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement	61,63%	4,59%	62,35%	1,16%
Dotations et participations / recettes réelles de fonctionnement	29,56%	1,80%	28,43%	-3,81%
Produits de gestion courante / recettes réelles de fonctionnement	3,22%	-22,22%	2,15%	-33,19%

Impôts et taxes : le pourcentage pour 2020 n'est pas surprenant, c'est le gros de nos ressources.

#### Fonctionnement dépenses

Nous pouvons directement observer l'épargne nette. Je rappelle que l'épargne nette, c'est : les recettes - les dépenses - le remboursement du capital de la dette. C'est-à-dire, que c'est ce que la commune dégage sur une année donnée pour financer ses investissements.

Il y a un niveau exceptionnel en 2020, soit 1 387 843 €. Il y avait, en recettes de fonctionnement + 388 000 € par rapport à 2019, en dépenses de fonctionnement - 276 000 €. Donc, forcément, cela nous fait quasiment 650 000 € de plus en épargne nette sur 2019.

Le retraitement est relativement minime. Le retraitement est obtenu lorsque nous enlevons tout ce qui est recettes et dépenses exceptionnelles. En l'occurrence, il y avait le reversement de la Ménude, l'impact Covid et la location du bâtiment modulaire.

Donc, voilà une belle épargne nette pour 2020.

OBJET	2019	Variation	2020	Variation
ÉQUILIBRE DE LA SECTION	1 041 347 €	-15,91%	1 704 539 €	63,69%
ÉPARGNE DE GESTION (hors 002, 022, 023, 042, 66, 67, 76, 77)	1 486 392 €	-9,29%	2 125 890 €	43,02%
ÉPARGNE BRUTE (hors 002, 022.023, 042, hors 775)	1 393 348 €	-10,62%	2 112 187 €	51,59%
ÉPARGNE NETTE (moins 16)	721 345 €	-19,27%	1 387 843 €	92,40%
ÉPARGNE NETTE RETRAITÉE	706 199 €	20,56%	1 437 184 €	103,51%
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	54,32%	2,96%	55,75%	2,65%
Intérêts de la dette/ Dépenses réelles de fonctionnement	1,56%	-9,27%	1,42%	-8,84%

#### INVESTISSEMENT - RECETTES

INVESTISSEMENT RECETTES	Prévisions 2020	Point au 31/12/2020	en %/ prév.	% Evol/ 2019
001 Excédent d'investissement N-1	857 550 €			
021 Virement section Fonctionnement	1 200 000 €			
024 Produits des cessions	363 093 €	0,00 €		
040 Opérations d'ordre entre section	540 609 €	535 847,97 €	99%	16,89%
041 opérations patrimoniales	326 000 €	63 118,00 €	19%	-20,34%
10 Dotations Fonds divers FCTVA, TLE	1 936 640 €	2 061 037,50 €	106%	11,78%
dont 1068 Excédent fonctionnement reporté	1 500 000 €	1 500 000,00 €		
dont FCTVA	236 640 €	240 938,52 €		

dont TA-TLE	200 000 €	320 098,98 €		
13 Subventions Investissements	1 388 922 €	609 249,01 €	44%	136,84%
16 Emprunts et dettes assimilées	537 500 €	533 690,38 €	99%	6,47%
21 Immobilisation corporelles		568,40 €		
23 Immobilisation en cours	25 000 €			
<b>TOTAL RECETTES hors 001 et 021</b>	<b>5 117 765 €</b>	<b>3 803 511,26 €</b>	<b>74%</b>	<b>21,13%</b>

Les deux premières lignes (001 et 021) ne sont pas des mouvements, ce sont des excédents.

040 - ce sont les dotations aux amortissements virés depuis la section de fonctionnement et qui arrivent en recettes d'investissement.

041 - il s'agit d'opérations d'ordre, elles ne correspondent pas à des mouvements financiers. Nous allons les retrouver en dépenses et en recettes. Elles correspondent à la valorisation de parcelles intégrées dans le domaine public, le plus souvent pour l'euro symbolique. Mais, elles ont besoin d'être estimées de manière à rentrer dans l'actif. Nous retrouverons ce montant de 63 118 € à la page suivante, dans les dépenses.

10 - nous y retrouvons l'excédent de fonctionnement reporté de 1 500 000 € affectés à la fin de l'année précédente.

13 - ce chapitre comprend les subventions de l'ALAE et la restauration du Trépadé, à hauteur de 370 000 €. Il s'agissait du Contrat de Territoire 2019, de la DETR, d'une subvention du Muretain Agglo de 40 000 €, cela vaut la peine de le souligner, ce n'est pas tous les jours que nous avons une subvention du Muretain Agglo. Nous avons aussi une subvention pour le tiers-lieu en Reste à Réaliser de 100 000 €, et une subvention de 86 000 € pour l'école et l'ALAE maternelle du Trépadé, qui était aussi un Reste à Réaliser.

*Arrivée de Mme RIPOLL Mathilde à 18 h 44*

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

16 - ce montant d'emprunts de 533 690,38 € peut être un peu surprenant. Il y a en fait un emprunt de 500 000 € et un autre, gratuit, de 30 000 € de la CAF. J'avoue ne plus me souvenir à quoi correspondent les 3 690,38 € restants. En recette d'investissement, nous sommes à 3 803 511,26 €.

**INVESTISSEMENT - DÉPENSES**

INVESTISSEMENT DEPENSES	Prévisions 2020	Point au 31/12/2020	en % / prév.	% Evol / 2019
001 Déficit d'investissement N-1				
040 Opérations d'ordre entre section	122 286 €	92 076,43 €	75%	-13,45%
041 opérations patrimoniales	326 000 €	63 118,00 €	19%	-20,34%
16 Remboursements Emprunts	741 150 €	725 000,05 €	98%	7,83%
20 Immobilisations incorporelles	90 186 €	9 582,00 €	11%	-83,67%
204 Subventions d'équipement versées	462 883 €	343 663,00 €	74%	229,24%
020 Dépenses imprévues investissement	60 947 €			

21 Immobilisations corporelles	2 739 500 €	868 376,97 €	32%	-33,22%
23 Immobilisations en cours	2 632 363 €	1 327 418,12 €	50%	17,54%
<b>TOTAL DEPENSES hors 020</b>	<b>7 114 368 €</b>	<b>3 429 234,57 €</b>	<b>48%</b>	<b>-0,62%</b>

040 – nous y retrouvons les travaux en régie, c'est-à-dire les travaux effectués par les services techniques. Ils sont payés par la section d'investissement à la section de fonctionnement.

041 – nous y retrouvons les 63 118 € que nous avons vus à la page précédente.

020 – ces immobilisations incorporelles correspondent à des achats de logiciels ou à des études. Le montant de 2020 est très faible, c'est essentiellement une modification du PLU. D'habitude, c'est entre 50 et 100 000 €. Je pense que la Covid y est pour beaucoup.

204 – il s'agit des Attributions de Compensation que nous payons au Muretain Agglo pour la voirie et l'eau pluviale depuis peu. Nous rappelons que nous payons les travaux de voirie, à la fois en fonctionnement, en droits de tirage dans l'Attribution de Compensation, et ce qui dépasse en investissement, au travers de l'Attribution de Compensation Investissement. Cela correspond aux travaux de la rue Déodat de Séverac effectués en 2019, que nous payons donc avec un an de décalage en 2020.

21 – il s'agit de travaux, d'achats, dont des véhicules : la balayeuse, un polybenne et un fourgon, pour 255 000 € le tout. Il y a eu de nombreux achats de matériel informatique, pour 50 000 €. Au niveau des travaux, il y a eu, par exemple : le cheminement piétonnier du Riouvouet, pour 106 000 €, le réseau d'eau sur l'école du Trépapé, et un Reste à Réaliser sur le tiers-lieu.

23 – ce chapitre concerne les importantes opérations d'investissement, dont 1 211 000 € pour les travaux de l'ALE et la restauration du Trépapé, et 116 000 € pour le gymnase de Cantelauze.

Le total de dépenses d'investissement de 2020 comprend 2 549 000 € d'achats et de travaux. Malgré la crise sanitaire, la commune a pu poursuivre la rénovation des équipements publics à une hauteur conséquente, en très léger recul par rapport à 2019.

**6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2020 (délibérations n° 2021-029 et 2021-030)**

Mme De Coux :

Compte de Gestion

Je vous invite à regarder le résultat de clôture, dernière colonne :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT ; EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ATELIER RELAIS CAR.					
FONDS					
Investissement	3,43		-1 070,26		-1 066,83
Fonctionnement	182,54		8 794,55		8 977,09
<b>Sous-Total</b>	<b>185,97</b>		<b>7 724,29</b>		<b>7 910,26</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>185,97</b>		<b>7 724,29</b>		<b>7 910,26</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>185,97</b>		<b>7 724,29</b>		<b>7 910,26</b>

Nous retrouvons ce résultat de clôture, 7 910,26 €, sur le Compte Administratif, 8<sup>ème</sup> ligne :

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	3,43 €	182,54 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		182,54 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 23 146,23 €	- 31 052,08 €
RECETTES DE L'EXERCICE	22 075,97 €	39 846,63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 070,26 €	8 794,55 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 1 066,83 €	8 977,09 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 910,26 €</b>
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	- 1 066,83 €	8 977,09 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 910,26 €</b>

Les recettes, sur ce budget, correspondent aux loyers, à hauteur de 39 846,63 €.

Les dépenses sont des dotations en amortissement en fonctionnement et le paiement des intérêts des emprunts. Alors qu'en investissement, en recettes, nous retrouvons les amortissements, 22 075,97 €, et en dépenses, un remboursement d'emprunts.

Vous observerez qu'en investissement, nous avons un résultat de clôture négatif à - 1 066,83 €, dont il faudra se souvenir tout à l'heure lorsque nous ferons le budget 2021, parce qu'il faudra faire une affectation de résultat pour couvrir ce résultat négatif.

<b>7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" 2020 (délibérations n° 2021-031 et 2021-032)</b>
--

Mme De Coux :

Compte de Gestion

Le résultat de clôture est de 37 120,27 €, que nous retrouvons sur le Compte Administratif : 37 120,27 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
BATIMENT LOCATIF FONSORBES					
-					
Investissement	22 374,29		-817,69		21 556,59
Fonctionnement	5 428,19		10 135,49		15 563,68
Sous-total	27 802,47		9 317,80		37 120,27
<b>TOTAL II</b>	27 802,47		9 317,80		37 120,27
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	27 802,47		9 317,80		37 120,27

### Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	22 374,28 €	5 428,19 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		5 428,19 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 40 916,55 €	- 44 021,27 €
RECETTES DE L'EXERCICE	40 098,86 €	54 156,76 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 817,69 €	10 135,49 €
RESULTAT DE CLOTURE	21 556,59 €	15 563,68 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 120,27 €</b>
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	21 556,59 €	15 563,68 €
<b>TOTAL</b>		<b>37 120,27 €</b>

Les mouvements concernent, en recettes de fonctionnement, les loyers.

En dépenses de fonctionnement, il s'agit du paiement des intérêts de l'emprunt, et d'une dotation aux amortissements.

En investissement, nous retrouvons, en recettes, la dotation aux amortissements ; et, en dépenses, le remboursement de l'emprunt et un Reste à Réaliser de travaux.

**8 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2020 (délibérations n° 2021-033 et 2021-034)**

Mme De Coux :

Compte de Gestion

Nous avons un résultat de clôture de 17 715,68 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
BAT LOCATIF EX LOPEZ.FONSORBES					
Investissement	16 865,42		810,67		17 676,09
Fonctionnement	850,26		-810,67		39,59
<b>Sous-Total</b>	<b>17 715,68</b>				<b>17 715,68</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>17 715,68</b>				<b>17 715,68</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>17 715,68</b>				<b>17 715,68</b>

Nous retrouvons ce résultat sur le Compte Administratif :

Compte Administratif

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	16 865,42 €	850,26 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		850,26 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- €	- 810,67 €
RECETTES DE L'EXERCICE	810,67 €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	810,67 €	- 810,67 €
RESULTAT DE CLOTURE	17 676,09 €	39,59 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 715,68 €</b>
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	17 676,09 €	39,59 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 715,68 €</b>

Le bâtiment n'est plus loué. Une étude est prévue en 2021 pour son devenir.

Au niveau des mouvements, il y a juste une dotation aux amortissements, en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement. Nous avons en fait très peu de mouvements.

**9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" 2020 (délibérations n° 2021-035 et 2021-036)**

Mme De Coux :

Compte de Gestion

Il n'y a pas de mouvement du tout en 2020. Nous avons un résultat de clôture à 6 500,00 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT CACHAC FONSORBES -					
Investissement	1 500,00				1 500,00
Fonctionnement	5 000,00				5 000,00
<b>Sous-Total</b>	<b>6 500,00</b>				<b>6 500,00</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>6 500,00</b>				<b>6 500,00</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>6 500,00</b>				<b>6 500,00</b>

Compte Administratif

Nous retrouvons ces 6 500 €, avec aucun mouvement.  
Ce budget sera clôturé, nous le verrons, cette année.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	1 500,00 €	5 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		5 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	1 500,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 500,00 €</b>
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	1 500,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 500,00 €</b>



**10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" 2020 (délibérations n° 2021-037 et 2021-038)**

Mme De Coux :

Compte de Gestion

Le résultat de clôture est de 20 500,00 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LES VIGNES DE CACHAC 2					
Investissement	77 258,31		-66 758,31		10 500,00
Fonctionnement	10 000,00				10 000,00
<b>Sous-Total</b>	<b>87 258,31</b>		<b>-66 758,31</b>		<b>20 500,00</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>87 258,31</b>		<b>-66 758,31</b>		<b>20 500,00</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>87 258,31</b>		<b>-66 758,31</b>		<b>20 500,00</b>

Compte Administratif

Le résultat de clôture est de 20 500,00 €.

Le mouvement est un remboursement de la dernière annuité du prêt sans intérêt du Conseil Départemental.  
Il n'y aura plus de mouvement, si ce n'est des remboursements de cautions.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	77 258,31 €	10 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		10 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 66 758,31 €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 66 758,31 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	10 500,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 500,00 €</b>
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	10 500,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 500,00 €</b>

**11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" 2020 (délibérations n° 2021-039 et 2021-040)**

Mme De Coux :

Compte de Gestion

Le résultat de clôture est de 81 852,58 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT CACHAC III					
Investissement	132 202,58		-65 350,00		66 852,58
Fonctionnement	15 000,00				15 000,00
<b>Sous-Total</b>	<b>147 202,58</b>		<b>-65 350,00</b>		<b>81 852,58</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>147 202,58</b>		<b>-65 350,00</b>		<b>81 852,58</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>147 202,58</b>		<b>-65 350,00</b>		<b>81 852,58</b>

Compte Administratif

Nous retrouvons ce résultat de clôture de 81 852,58 €.

Le seul mouvement que nous retrouvons est le remboursement de l'emprunt sans intérêt du Conseil Départemental.

Fin 2020, il restera une annuité, qui sera payée en 2021.

Tout a été payé, il ne restera plus que des cautions à rembourser.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	132 202,58 €	15 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		15 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 65 350,00 €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 65 350,00 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	66 852,58 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>81 852,58 €</b>

DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	66 852,58 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>81 852,58 €</b>

**12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" 2020 (délibérations n° 2021-041 et 2021-042)**

Mme De Coux :

Compte de Gestion

Un résultat de clôture à 5 000,00 €.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT I EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA ROSE DU PARC					
Investissement					
Fonctionnement	5 000,00				5 000,00
<b>Sous-Total</b>	<b>5 000,00</b>				<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>5 000,00</b>				<b>5 000,00</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>5 000,00</b>				<b>5 000,00</b>

Compte Administratif

Un résultat de clôture à 5 000,00 €.

Aucun mouvement sur le compte. La vente du terrain est prévue en 2021.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- €	5 000.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		5 000.00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000.00 €</b>

DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	- €	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000.00 €</b>

**M. Séverac** : après cette présentation de l'ensemble des Comptes de Gestion et Administratifs, y a-t-il des questions, des interventions ?

**M. Fédou**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : oui. Nous expliquerons notre vote sur le Compte Administratif. Nous nous abstenons compte-tenu que l'année dernière, sur le vote du budget, nous nous étions abstenus. Donc, le vote du Compte Administratif, comme chaque année, est un vote très technique.

Nous validons la gestion, même si cette dernière n'est pas en corrélation avec les choix budgétaires.

Le Compte Administratif de 2020 reste assez particulier vis-à-vis de la crise que nous subissons. Certaines dépenses ont été réalisées par défaut, espérons que la situation pour 2021 s'améliore.

Un sujet nous interpelle chaque année, c'est la consommation des fluides, particulièrement l'eau. Certaines dépenses ont légèrement diminué sur cette ligne. Des actions ont été mises en place. Mais, cette diminution est-elle due aux actions mises en place ou à l'effet crise Covid ?

Avons-nous un retour concernant les économies réalisées par l'intermédiaire des groupements de commandes des fluides par le Muretain Agglo ?

Les dépenses de personnel sont relativement stables. Devons-nous nous en satisfaire ? Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) couvre-t-elle une diminution de personnel en 2020 ? Tout en sachant que la commune a créé des contrats Covid.

La formation est-elle assez reconnue dans notre collectivité ?

De plus, une question politique sera à discuter dans les années à venir. Des travaux ne sont-ils pas de plus en plus externalisés ?

Le budget du personnel reste stable, et au final, les coûts de fonctionnement augmenteront.

Sur l'année 2020, nous avons pu souligner l'augmentation de la subvention du CCAS, ce qui est une bonne chose. Mais, vu l'ampleur de la crise sanitaire que nous vivons, la précarité va augmenter sur la commune. Une augmentation suffirait-elle à terme ?

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué par rapport à 2019. L'impact de la crise est important. Cette année 2020 est particulière, mais nous ne pouvons pas la prendre comme référence.

Il en va de même pour les recettes de fonctionnement, recettes qui, espérons, seront mieux pour 2021, une fois la crise finie.

Merci.

**M. Séverac** : y a-t-il d'autres interventions ? ... Valérie, veux-tu répondre à M. FÉDOU ?

**Mme De Coux** : nous pouvons répondre par rapport aux fluides. C'est surtout sur l'eau qu'il y avait une inquiétude. Il y a une surveillance des compteurs régulière, nous ne sommes plus du tout dans la situation dans laquelle nous étions deux ans auparavant, avec des fuites extrêmement importantes. Pour l'instant, nous sommes rentrés dans une maîtrise de ce coût.

Certainement que la crise Covid a une influence sur la baisse du coût des fluides, mais l'eau est certainement davantage maîtrisée.

**M. Fédou** : avons-nous un retour sur les effets du groupement que nous avons fait au niveau énergie gaz ?

**Mme De Coux** : c'est difficile parce qu'en fait le Muretain Agglo change très régulièrement, quasiment tous les ans, de fournisseur. Ce n'est pas du tout facile à suivre. Dans l'ensemble, nous nous apercevons que les coûts en électricité et en gaz augmentent de manière extrêmement raisonnable. Ils sont en baisse en 2020 à cause de la crise Covid, mais, dans l'ensemble, nous avons pu observer, sur les années passées, que l'augmentation était très modique. Une partie est certainement due au changement de fournisseur, mais il y a aussi le fait que nous sommes beaucoup plus vigilants. Nous installons des compteurs, nous suivons les consommations, nous sensibilisons aussi les agents. Par exemple, par rapport à la climatisation, nous demandons de ne pas la mettre en dessous de 26 ° ; nous demandons d'accepter que le chauffage ne dépasse pas 19/20 °. Je trouve, lorsque nous entrons dans la Mairie, que c'est quelque chose de sensible qui se sent l'hiver, il y a moins cette bouffée de chaleur. Je pense que cette sensibilisation n'est pas seulement due à notre action, c'est aussi général, les gens font plus attention.

**Mme la Maire** : des travaux ont été faits sur certains bâtiments, notamment scolaires, en terme de rénovation thermique, qu'il s'agisse de menuiseries ou de changement de systèmes de chauffage. Ils ont généré sans aucun doute des économies. Nous ne les retrouverons pas cette année parce que je vous rappelle que les consignes données dans les écoles sont d'aérer régulièrement les classes et les espaces où vivent les enfants. Donc, quelle que soit la température, les fenêtres restent toutes très largement ouvertes, notamment durant les récréations. Pour le coup, nous nous retrouverons avec sans aucun doute une augmentation très significative de ces fluides-là.

**Mme De Coux** : il y a aussi la rénovation de l'éclairage public. Elle participe aussi à la maîtrise des coûts d'électricité.

**M. Mailhé** : l'augmentation de la consommation de l'eau avait fait débat l'année dernière et l'année d'avant. Nous étions, en 2018, à 114 000 €, nous sommes passés à plus de 130 000 € en 2019. Malgré la fermeture des écoles, et donc une consommation réelle moindre, nous sommes toujours au-dessus de la consommation de 2018 de plus de 6 000 €. Donc, il va falloir se poser la question de savoir si la surveillance des compteurs suffit ou s'il y a encore des problèmes de fuites d'eau. Parce que de 2018 à 2020, quand nous baissons la consommation, nous augmentons toujours les coûts. Le prix de l'eau a peut-être augmenté, vous me le direz, mais qu'il fasse augmenter de 6 000 €, sans compter l'année exceptionnelle de consommation d'eau de 2019, c'est assez important. Surtout que l'année d'avant, je crois que nous étions à un peu moins de 100 000 €. Donc, nous n'avons pas retrouvé le niveau qu'il y avait en 2016, 2017.

Voilà, c'est la remarque que je voulais faire. Tout ceci, je le répète, malgré la fermeture des écoles pendant deux mois, et donc une consommation moindre.

**Mme la Maire** : on ne peut que constater l'existence, effectivement, de fuites sur des réseaux très anciens, que ce soit à l'école du Trépadé ou au Centre de Loisirs de Cantelauze. Des fuites récurrentes que nous avons traitées au fil des semaines et des mois. Au Trépadé, c'est réglé puisque le réseau a été complètement repris. Quand nous le pouvons, nous changeons le réseau. En l'occurrence, il a été complètement changé sur l'école du Trépadé. A Cantelauze, des réparations multiples ont été faites sur les différents sites (Centre de Loisirs, Crèche, etc). Nous espérons contenir tout cela, mais il est toujours possible que nous ayons des fuites ailleurs. L'objectif est de les détecter le plus rapidement possible avec une surveillance rigoureuse des compteurs. Ce qui est aussi terrible, notamment sur le Trépadé, c'est que nous avons eu affaire à des fuites non émergentes. Donc, quand nous ne voyons pas les fuites, le diagnostic est fait malheureusement tardivement au cours des relevés de compteurs. C'était des fuites extrêmement conséquentes. Sachez que c'est quelque chose que nous suivons. Nous non plus n'avons pas envie, d'une part parce que cela alourdit notre facture, mais parce que notre souhait est de nous engager dans un développement durable, que l'eau potable ne se perde sur des fuites. Nous essayons d'être le plus vigilants possible. Sachez que pour nous c'est un vrai sujet, que nous essayons de le traiter au mieux.

**Mme De Coux** : nous parlions d'ailleurs d'un partenariat avec les fournisseurs d'eau qui auront les moyens, avec les nouveaux compteurs, parce que nous pouvons espérer qu'il y aura de plus en plus, de manière générale, de compteurs "intelligents" dans les années à venir, de détecter ces fuites beaucoup plus rapidement. Cela viendra certainement tôt ou tard.

**M. Mailhé** : merci Valérie parce que tu as dit juste ce que je voulais dire. Parce que c'est lié avec notre réflexion aussi que nous avons eue en fin d'année dernière et en début d'année sur les syndicats de fourniture d'eau. Donc, il faudra y penser à tout cela quand nous referons ces études ...

**Mme la Maire** : ... nous le rappellerons au SAGE ...

**M. Mailhé** : ... et le rappeler, voilà.

**M. Séverac** : oui, parce que le SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) était le champion toutes catégories des fuites d'eau sur le réseau avec à peu près 50 % de son eau qui fuit.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres demandes d'intervention ?

**M. Pilet** : oui, juste pour dire que l'approbation des comptes était un acte technique. Donc nous, nous allons approuver les comptes puisque les discussions ont été menées tout au long de l'année sur le contenu politique des choix qui ont été faits, et nous nous sommes exprimés régulièrement. Là, c'est la validation des comptes qui sont passés en 2020. Nous aurons d'autres éléments à amener pour l'avenir, qui nous paraissent plus importants d'influer les décisions qui peuvent être prises.

**M. Mailhé** : nous en revenons à la discussion que nous avons eue il y a deux ans : devons-nous valider le jugement de valeur des comptes ou devons-nous valider la technicité des comptes ? Pour nous, il est important de donner un jugement de valeur aussi.

**M. Pilet** : oui. Nous pensons que nous l'avons fait tout au long de l'année, nous intervenons, nous exprimons nos positionnements et les accords ou désaccords qu'il peut y avoir, et voir des propositions, et que cela sera repris tout au long de l'année. Après, c'est un acte administratif pour voir si les comptes sont conformes. D'ailleurs, sur les mandats précédents, nous nous sommes opposés ou abstenus, je ne me rappelle plus, sur des comptes pour lesquels nous trouvions que des choses n'allaient pas, je pense au niveau des emprunts qui

n'étaient pas conformes ; nous avons pris des positions différentes. Là, tout nous paraît conforme. Nous approuverons donc ces résultats 2020.

M. Séverac : de toute manière, effectivement, quelles que soient les divergences que nous pouvons avoir, ou les points de vue, à un moment donné, quand il s'agit d'approuver les Comptes de Gestion, c'est-à-dire ceux qui sont établis par le comptable public, et les Comptes Administratifs, il faut qu'ils soient concordants, Valérie l'a rappelé. C'est aussi la clarté et l'honnêteté de la gestion, à savoir que les comptes que nous présentons sont les comptes qui sont réellement ceux de la commune, c'est aussi cela qui est apprécié dans le vote.

S'adressant au Directeur financier : avons-nous besoin de voter séparément, chaque fois, les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs ? Ou votons-nous tous les Comptes de Gestion ...

Le Directeur financier, hors micro : non, séparément.

La Directrice Générale des Services : séparément, mais d'abord vous commencez par voter chaque Compte de Gestion ...

M. Séverac : ... chaque Compte de Gestion avant que Mme la Maire ne sorte ...

La Directrice Générale des Services : ... oui. Merci.

M. Séverac : donc, nous allons voter les Comptes de Gestion, c'est-à-dire ceux fournis par le comptable public.

<b>5 à 12 - VOTE POUR LES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2020</b>
--

M. Pilet : excusez-moi. Un problème de formalisme : normalement, pour les votes, Mme le Maire ne doit-elle pas se retirer ?

Mme la Maire : pas pour les Compte de Gestion, mais pour les Comptes Administratifs.

M. Pilet : pardon. Merci.

M. Séverac : c'est pour cela que je fais voter les Comptes de Gestion maintenant.

M. Pilet : d'accord. Merci.

M. Séverac : je reprends donc :

**Budget principal "Commune"**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Budget annexe "Bâtiment Locatif"**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Budget annexe "lotissement Communal Cachac"**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Budget annexe "lotissement Communal Cachac II"**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Budget annexe "lotissement Communal Cachac III"**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Budget annexe "lotissement Communal la Rose du Parc"**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Séverac : maintenant, nous allons passer au vote des Comptes Administratifs. Mme la Maire sort de la salle.

*Mme la Maire quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs*

**5 à 12 - VOTE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU  
BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2020**

**Budget principal "Commune"**

<b>VOTE</b>	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	5 (Mmes Marnac, Richard, Rouer, et MM. Fédou et Mailhé)
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Budget annexe "Bâtiment Locatif"**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Budget annexe "lotissement Communal Cachac"**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Budget annexe "lotissement Communal Cachac II"**

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	32
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0
	<b>Ne participe pas au vote :</b>	1 (Mme Siméon)

**Budget annexe "Lotissement Communal Cachac III"**

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	32
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0
	<b>Ne participe pas au vote :</b>	1 (Mme Siméon)

**Budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc"**

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	32
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0
	<b>Ne participe pas au vote :</b>	1 (Mme Siméon)

M. Séverac : les Comptes Administratifs 2020 sont approuvés. Nous pouvons passer au point suivant. Mme la Maire peut revenir parmi nous, nous allons lui redonner la parole.

*Mme la Maire regagne la séance*

Le Directeur financier : juste, avant de poursuivre, excusez-moi Mme DE COUX, je vais faire passer le parapheur des signatures des Comptes Administratifs, je ferai après passer le parapheur pour le Budget Primitif. N'oubliez pas, pour ceux qui ont une procuration, de signer avec un "PO" à la procuration. Merci.

**13 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS FONCIÈRES - 2020 (délibération n° 2021-043)**

Mme De Coux : ce sont pour la plupart des acquisitions à titre gratuit ou à l'euro symbolique.

**Acquisitions immobilières 2020**

	Dossiers	N° Parcelles	Superficie (m <sup>2</sup> )	Prix	Vendeurs
<b>Budget Principal</b>	Clos des Carrelasses (espace vert)	CD 163	11	1,00 €	Création Foncière
	Portes du Gers	BE 166, 187, 189, 205, 141, 163, 138, 184, 192, 195, 197, 198, 200, 201, 203	20 526	1,00 €	MG Promotion / Commerces Fonsorbes / Vincor
	<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>				<b>2,00 €</b>

Pour les parcelles des Portes du Gers, il s'agit de la rétrocession de la voirie.



Acquisitions voirie 2020 pour intégration dans le domaine public

Dossiers	N° Parcelles	Superficie (m <sup>2</sup> )	Prix
Impasse des Iris	AB 187	54	Transfert d'office
Impasse du Pasticié	BL 166 / 167 / 168 / 169 / 170	1 636	Transfert d'office
Chemin Canto Laouzetto	BO 243	71	Transfert d'office
Chemin des Pyrénées	BT 191	493	Transfert d'office
Impasse Marial	BV 133	67	Transfert d'office
Chemin des Pyrénées	BT 191	493	Transfert d'office
Chemin Calléou	BT 136	173	Transfert d'office

M. Pilet : excusez-moi. En commission des finances, je n'avais pas fait attention. Mais, je vois sur le tableau, pour le chemin des Pyrénées, que la parcelle BT 191 apparaît deux fois.

Mme De Coux : effectivement, c'est la même. C'est un doublon.

Mme la Maire : rien de dramatique.

Mme De Coux : tout à fait.

Impasse de la Roseraie	BW 158 / 159 / 160	1 424	Transfert d'office
Impasse de la Bienvenue	BW 177	86	Transfert d'office
Chemin de la Naouzo de la Ferratéro	BX 126 / 127 / 128 / 130 / 132	953	Transfert d'office
Chemin du Vigné	BX 156	206	Transfert d'office
Impasse Georges Brassens	CC 171 / 172 / 174	250	Transfert d'office
Chemin Bélayre	CC 178 / 181 / 182	2 340	Transfert d'office
Impasse Jacques Brel	CC 179 / 180	915	Transfert d'office

Toutes ces parcelles ont fait l'objet d'un acte administratif.

Cessions immobilières 2020

Dossiers	N° Parcelles	Superficie (m <sup>2</sup> )	Prix	Acquéreurs
RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)	BN 135 en partie et BN 136 en partie	700	1,00 €	Agglo Muretain
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>				<b>1,00 €</b>

Mme la Maire : avez-vous des remarques ? Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2020.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 14 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2020 (délibération n° 2021-044)

Mme De Coux : le résultat 2020 de fonctionnement est de 2 505 974,54 €. Cette somme est à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, nous proposons d'y affecter la somme de 1 200 000,00 € ; il restera donc en section de fonctionnement la somme restante de 1 305 974,54 €.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : une remarque pour expliquer notre vote : c'est vrai que c'était une année particulière, ce qui explique aussi ces résultats. Mais, l'affectation des résultats nous est présentée systématiquement par la Majorité de ce Conseil Municipal, que nous n'avons pas l'occasion de discuter. Nous, nous aimerions bien que cela puisse être discuté parce que nous aurions pu dire que cela aurait pu servir, par exemple, à augmenter les subventions d'associations, peut-être à faire le choix d'embauches de personnels, peut-être à diminuer les impôts, etc, à plein d'autres choix. La mesure qui nous est proposée d'adopter est de fait ficelée. Donc, nous aimerions pouvoir discuter de ces affectations et de l'ensemble du budget le plus en amont possible pour pouvoir donner notre point de vue.

Donc, aujourd'hui, nous nous abstiendrons.

Mme la Maire : je vous rassure, M. PILET, nous en ferons un bon usage de cette somme affectée.

M. Pilet : excusez-moi, ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que je dis, c'est autre chose.

Mme la Maire : oui. Mais moi, je vous dis que nous en ferons un bon usage. Vous parlez par exemple d'augmenter les subventions aux associations. Je ne crois pas que les associations, aujourd'hui, aient besoin d'une augmentation de leur subvention, par exemple. Nous en ferons un autre usage que celui que vous venez d'évoquer.

Mme De Coux : il est vrai que c'est ce que nous avons dit, parce qu'effectivement, et nous le verrons lorsque nous travaillerons sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), cette section d'investissement aura des besoins importants. C'est le choix que nous faisons, celui d'y affecter une bonne partie des résultats.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2020 pour les sommes énoncées.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

#### 15 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2021 (délibération n° 2021-045)

Mme De Coux : suite à la réforme de la fiscalité liée à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, il est rappelé que le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence de 2020 pour 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties devient 55,60 %, soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 33,70 %.

Je complèterais en expliquant, peut-être pour ceux qui ne le savent pas encore, que les ressources de la Taxe d'Habitation et du Foncier départemental étant bien-sûr différentes, l'État compense la différence par l'application de ce que nous appelons un "coefficient correcteur" qui est calculé sur les bases de 2020. Donc, pour la commune par exemple, il est de 1,087. C'est-à-dire que le produit des bases par le nouveau taux, 55,60 %, est multiplié par ce coefficient correcteur pour assurer l'équivalence des ressources entre le nouveau dispositif et l'ancien. Ce qui implique aussi que la compensation n'est pas figée, mais évolutive, contrairement à ce qui avait été fait pour d'autres réformes il y a quelques années, avec par exemple le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) qui était lié à la réforme de la TP (Taxe Professionnelle), qui lui est figé pour des années.

Avez-vous des questions sur la réforme de la Taxe d'Habitation, et donc sur ce taux à 55,60 % que nous allons voter maintenant ?

M. Pilet : nous allons expliquer notre vote et faire une proposition, mais nous connaissons d'ores et déjà la réponse. Là aussi, nous aurions aimé pouvoir débattre sur ces taux et dire que nous aurions pu envisager une

baisse d'impôts puisqu'il existe des marges de manœuvre, nous allons le voir sur le budget 2021 tout à l'heure. Dans la période où nous sommes, cela aurait été judicieux peut-être de réfléchir à une baisse d'impôts pour nos concitoyens. Et je fais écho aux discussions que nous avons eues en mars 2019, où cela avait été évoqué, où nous espérions que le travail avec l'agglomération du Muretain permette de dégager des marges financières qui permettraient d'envisager des baisses d'impôts. Il avait été aussi précisé par les Élus de la Majorité de l'époque qu'il n'était pas question d'envisager des baisses d'impôts la dernière année de mandat parce que cela pourrait passer pour une mesure, je cite, "très électoraliste". Sur les prévisions qui nous ont été faites, nous allons y revenir aussi tout à l'heure pour le budget 2021, un des scénarios amène sur la dernière année une baisse d'impôts. Donc, il nous semble qu'il ne faut pas tomber dans ces travers que nous avons approuvés, ces propos en 2019, et nous regrettons que cela n'ait pas été étudié pour cette année, avec le contexte, sachant les marges, nous allons le voir tout à l'heure, qui existent.

Je suppose que la proposition que nous faisons ne sera pas retenue. Donc, nous nous abstenons.

**Mme De Coux :** juste, je voulais rappeler que jusqu'à il y a encore quelques semaines, la situation financière de l'agglomération était telle qu'il était question d'une contribution financière de la commune de plusieurs centaines de milliers d'euros, ce qui aurait rendu difficile à ce moment-là une baisse de taux. Nous avons conscience que les taux sont élevés, c'est vrai que nous souhaitons les baisser. Dès que la situation le permettra, nous le ferons. Nous verrons, quand nous travaillerons sur la prospective, que c'est prévu sur la fin du mandat. Si nous pouvons le faire avant, nous en parlerons, je pense que nous serons tout à fait disposés à le faire. Mais il faut que la situation financière de la commune le permette et que nous puissions aussi mener à leur terme des investissements importants de réhabilitation de la voirie, des bâtiments communaux, des travaux qui sont particulièrement chers.

**M. Pilet :** je pense que ce sont des questions de choix. Valérie, tu viens de parler du Muretain Agglomération dont l'Attribution de Compensation est moins importante que celle qui était prévue, cela dégage donc des marges. Nous avons vu que des recettes étaient supérieures à ce que nous avons espéré aussi, il y a donc des marges pour le faire. Concrètement, il y a des marges pour le faire sans mettre à mal le budget de la commune et sans affecter les investissements ; si ce n'est, j'y reviendrai aussi tout à l'heure, pour la route de Tarbes, pour laquelle, nous, nous n'avons pas les éléments clairs sur les cinq ans à venir du financement. Nous tenons compte de ce paramètre, vous, vous les avez sûrement, mais nous, nous ne les avons pas. En tout cas, cette question de la baisse des taux d'imposition dans cette période très particulière de la Covid, pour nous, elle était possible, au moins cette année. Elle posera une autre question pour la fin de mandat, dans les scénarios que vous avez étudiés, que vous nous avez présentés, c'est qu'alors elle ne concernera que la Taxe Foncière, et que les gens qui payent la Taxe Foncière. Il faudra donc s'assurer de mécanismes qui permettent que chaque Foncier s'y retrouve, puisque ce sont tous les Fonciers qui avaient fait des efforts depuis le début du dernier mandat. Il faudra donc aussi que nous ayons cela en tête.

**Mme la Maire :** ils ne font pas d'efforts que depuis le début du dernier mandat. Ils font des efforts depuis fort longtemps, M. PILET. Ce n'est pas lié à la Majorité actuelle. Le taux de 33,70 % est appliqué depuis largement au-delà du mandat précédent. Cela date.

**M. Pilet :** je suis d'accord avec vous là-dessus. Je faisais allusion à des décisions qui avaient été prises sur le dernier mandat où j'étais présent ...

**Mme la Maire :** ... le dernier mandat, M. PILET, je tiens à vous le rappeler, a été de rétablir la situation financière de la commune qui était dramatique, nous avons frisé la mise sous tutelle en 2014 ... oui, M. PILET, il y avait une épargne négative depuis plusieurs années. Nous avons rétabli les comptes, nous avons stabilisé la situation financière, la commune va mieux. Pour autant, nous restons une commune non riche, je ne vais pas dire qu'elle est pauvre, mais elle n'est pas riche, avec des besoins puisque certains dossiers n'ont pas été traités ; pour tout ce qui est entretien des bâtiments communaux, tout ce qui est réhabilitation voirie, rien n'a été fait sous le mandat 2008-2014 puisqu'il n'y avait pas d'argent. Donc, nous avons tout ce retard à rattraper, nous le rattrapons doucement mais sûrement. Je pense qu'au-delà de la route de Tarbes, il faudra reprendre le chemin Bénech totalement, nous savons qu'il y a du retard sur le réseau d'assainissement, sur le réseau d'eaux pluviales, nous savons que par rapport au SDEHG nous aurons des travaux conséquents au vu de la nécessité de rénovation du réseau d'éclairage public et du remplacement des très nombreux mâts boules par des éclairages LED. Tout ce qui n'a pas été fait il y a dix ans, quinze ans, ce sera à nous de le porter. Donc, nous le portons avec nos moyens. Valérie vous a présenté au cours des réunions de la commission des finances ce que pouvait être le PPF, le PPI, les montants que nous comptons mettre sur ces investissements. Donc, cela se fait doucement, mais sûrement, et pour cela il faut avoir la certitude d'avoir des rentrées fiscales régulières. Nous ne pouvons pas imaginer aujourd'hui pour les années 2022, 2023, dont nous savons qu'elles seront un peu plus compliquées, baisser les taux d'imposition. Dès que nous serons en capacité de le faire, nous le ferons. Pour autant, les Fonciers attendent également des réalisations, ils attendent depuis longtemps le chemin Bénech, ils attendaient depuis longtemps la route de Tarbes. Ils seront satisfaits que leurs enfants soient dans des bâtiments qui répondent davantage aujourd'hui aux exigences en terme de développement durable. Pour tous

ces éléments-là, nous savons que nous avons d'importants travaux, vous avez dû vous en rendre compte en vous promenant dans la commune. Il faudra ouvrir certains chantiers au cours du mandat, et pour cela nous avons besoin d'avoir un autofinancement nécessaire et suffisant pour pouvoir les porter.

M. MAILHÉ ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Je pense que je maîtrise, participant aux réunions de la commission des finances depuis 2014, la réalité financière de la commune. C'est bien pour cela que je fais ces propositions, et que nous faisons ces propositions au nom de "l'Humain d'Abord", parce qu'il y a aussi des gens qui ont des difficultés, nous y pensons, beaucoup de gens seraient contents s'il y avait un geste sur les taux d'imposition ; surtout quand nous savons, je pense que nous y reviendrons après, toutes les augmentations qui vont arriver du Muretain Agglo ...

Mme la Maire : ... que nous n'avons pas votées, M. PILET.

M. Pilet : oui, tout à fait. Nous en parlerons tout à l'heure, au moment du Muretain Agglo, je m'excuserai, il n'y a pas de problème, ne vous inquiétez pas. Moi, je reconnais mes erreurs quand j'en fais. Je m'expliquerai, il n'y a pas de souci.

Ce que je veux dire, c'est que c'est juste une histoire de choix, parce que vous le présentez comme un impératif. C'est une histoire de choix.

Mme la Maire : oui. Notre choix, M. PILET, est de faire avancer la commune. Et pour faire avancer la commune, il faut avoir un autofinancement suffisant et les taxes fiscales font partie de ces besoins-là. Donc, aujourd'hui, nous restons sur un montant stable, avec un taux à 33,70 %, et nous verrons dans les années à venir ce que nous serons en capacité de faire. Je crois que les Fonsorbais n'ont pas à se plaindre de la gestion que nous avons portée jusqu'à présent. Manifestement, cela a eu l'air de leur convenir puisque nous sommes encore là.

M. MAILHÉ, vous souhaitiez intervenir ?

M. Pilet : attendez, excusez-moi. Je vous rappelle les résultats des élections : les grands gagnants sont l'abstention et les gens qui ne se sont pas déplacés. Je pense qu'il ne faut pas faire les fiers, ni les uns, ni les autres, sur les résultats de ces élections.

Mme la Maire : M. MAILHÉ, vous souhaitiez intervenir ?

M. Mailhé : oui. Sur le point, je rejoins Jean-Claude, nous ne représentons que 35 % de la population. Je l'ai dit le jour du premier Conseil Municipal. Restons humbles, que ce soit nos groupes ou vos groupes, vous êtes à 19 % des votants, nous sommes à 14 ou 15, ou 10, je ne m'en souviens plus. Donc, restons humbles sur les élections, ne prenons pas cela en référence.

Je voulais dire que je me souviens très bien du débat que nous avons eu l'an dernier sur la baisse des taux d'imposition. Ma position était de dire qu'il n'était pas judicieux de le faire tout de suite. Parce que pour pouvoir baisser les impositions, il faut regarder la stabilité d'une situation financière. C'est comme pour notre budget, nous avons un salaire, nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Donc, il est important de le discuter, il sera important dans l'avenir de voir si nous sommes en capacité de baisser ces taux. Je rejoins Jean-Claude en disant n'attendons pas, si nous pouvons le faire, la dernière année du mandat. Je pense que cela fait deux, trois ans que nous sommes en capacité assez stable. Je pense que l'année prochaine nous ne pourrions pas commencer à en discuter parce que nous ne connaissons pas encore les effets de la crise. Mais, l'année d'après, je pense que nous pourrions en discuter. Ces taux d'imposition, pour moi, sont aussi liés au Plan Pluriannuel, que ce soit sur le fonctionnement, ou sur les investissements. Tant que nous n'avons pas établi ces plans, nous ne pouvons pas dire que nous allons baisser les taux d'imposition. Ce n'est pas possible. Nous ne savons pas ce que nous allons faire demain. Vous, vous le savez, vous avez vos plans ; nous ne les avons pas, nous. Je ne peux donc pas me prononcer là-dessus.

Voilà ce que je voulais dire sur les taux d'imposition. Oui il faudra les baisser, mais ne nous précipitons pas parce que la crise n'est pas encore finie.

Mme la Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques, je le mets aux voix.

Mme De Coux : il y a une slide derrière, parce qu'il y a aussi la Taxe Foncière Non Bâti.

Aussi, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de 2020, à savoir :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2021
Taxe Foncière Bâti (TFB)	55,60%
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	157,74 %

Il est rappelé que la commune n'a plus le pouvoir de taux sur la TH. Le taux de TH est gelé à celui de 2019, soit 19,25%.

La commune continue à percevoir la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Tout ce que de nombreux Fonsorbais continuent de payer en Taxe d'Habitation sur 2021, 2022 et 2023 part dans les caisses de l'État.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des Taxes Directes Locales par rapport à 2020, et donc de les reconduire à l'identique sur 2021.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

### 16 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2021-046)

Mme la Maire : si vous me permettez, j'invite les membres de bureaux d'associations subventionnées à quitter la salle, ainsi que ceux dont les membres de la famille sont dans cette situation. Donc, M. CANILLO, M. FRANCHINA, ...

M. Mailhé : ... s'il vous plaît ...

Mme la Maire : oui, M. MAILHÉ.

M. Mailhé : je voudrais prendre la parole à ce sujet parce que c'est quand même assez compliqué de travailler comme cela.

En décembre, nous avons fait le règlement intérieur tous ensemble, et nous avons parlé de ce problème-là. Nous ne pouvions pas l'intégrer au règlement intérieur, nous avons dit que nous le mettions en annexe.

*MM. CANILLO Gilbert et FRANCHINA Philippe, du groupe Majoritaire, quittent la séance, ne pouvant être "juges et parties"*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Ensuite, nous avons dit que nous jugerions, nous, avant les Conseils Municipaux, qui peut rester ou qui ne peut pas rester, c'est-à-dire entre Présidents de Groupes, soit M. PILET, moi, Mme LACOSTE. Et comme nous avons travaillé avec M. SÉVERAC, nous avons dit que nous serions tous les quatre à dire oui ou non.

Ce matin, dix heures avant le Conseil Municipal, nous recevons ce message. Ce message nous dit que les personnes qui sont dans les bureaux d'associations ne peuvent pas participer ...

Mme la Maire : ... et ceux dont les membres de la famille sont ...

M. Mailhé : ... les conjoints, les ascendants, les descendants ...

Mme la Maire : ...oui ...

M. Mailhé : ... que ce soit pour le Budget Primitif, mais aussi pour les investissements. Dix heures avant. Bien. Nous ne l'avons pas discuté entre nous, tous les cinq, nous ne l'avons pas discuté ...

Mme le Maire : ... mais ...

M. Mailhé : ... nous avons fait ... je finis, je finis ... Nous avons fait maintes et maintes commissions finances, c'est un sujet que nous aurions pu aborder, en disant qu'il y aura un problème à ce niveau-là ...

Mme la Maire : ... M. MAILHÉ ...

M. Mailhé : ... je finis.

Mme la Maire : oui, finissez. Mais nul n'est censé ignorer la loi ...

M. Mailhé : ... je finis. Ce n'est pas une loi, ce sont des jurisprudences...

Mme la Maire : ... des jurisprudences ...

M. Mailhé : ... ce n'est pas une loi, ce sont des jurisprudences.

Mme la Maire : mais par définition, les jurisprudences ...

M. Mailhé : ... alors, j'ai peur ...

Mme la Maire : ... s'appliquent ici comme ailleurs ...

M. Mailhé : ... alors, je vais vous dire ...

Mme la Maire : ... allez-y, je vous en prie.

M. Mailhé : Franck a participé à toutes les commissions finances. Malheureusement, je ne pouvais pas y participer, j'avais de gros problèmes, vous les connaissez. Il est le seul à pouvoir parler du Budget Primitif. Il va devoir quitter la salle. Nous l'apprenons maintenant ... Aurélie, FCPE, va devoir quitter la salle. Audrey, Comité Directeur du Foot, vous allez me dire qu'il n'y a pas encore de jurisprudence là-dessus, ok. Mais il va y en avoir une. Il va y en avoir une parce qu'elle est juge et partie. Donc, elles vont quitter la salle, je vais leur demander de quitter la salle.

Et je vais vous dire quelque chose de plus. Et c'est là que cela me met hors de moi. C'est que nous avons la Présidente de Sakado sur notre liste. Donc, il y a une jurisprudence pour moi et pour Sandrine MARNAC.

Mme la Maire : non, non.

M. Mailhé : donc ... je finis ... je suis le leader de cette équipe, je suis le Président de ce groupe, j'ai été la tête de liste aux dernières élections, donc je vais être solidaire des personnes que l'on met dehors. Parce que ...

**Mme la Maire** : ... non, attendez, je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous ne les mettons pas dehors, nous ne faisons qu'appliquer ...

**M. Mailhé** : ... tant qu'il n'y avait personne dans les bureaux d'associations dans l'Opposition, nous n'en parlions pas. Là, nous en parlons. Parce que les jurisprudences, elles ne datent pas d'aujourd'hui ...

**Mme la Maire** : ... je vous rappelle ...

**M. Mailhé** : ... elles ne datent pas d'aujourd'hui, elles ne datent pas d'hier, ni de l'année dernière. Donc, on le veut comme ça, donc vous allez faire un Budget Primitif, c'est dommage parce que nous avons des propositions, nous avons préparé plein de choses, et bien, nous allons attendre sagement que vous votiez votre Budget Primitif. Mais il faut faire attention parce que l'entre-soi peut devenir dangereux. Merci.

**Mme la Maire** : M. MAILHÉ, nous ne mettons personne dehors. Nous ne faisons que rappeler une règle qui s'applique ici et ailleurs, ne vous en déplaie ; nous ne voulons pas mettre en difficultés le vote de ce budget qui pourrait être remis en question par n'importe qui d'entre nous ici, ou par n'importe quel Fonsorbais, ou n'importe quel administré, qui constaterait le fait que certains qui ont participé au vote sont à la fois juges et parties.

**M. Mailhé** : la règle s'appliquait l'année dernière, nous n'avions pas demandé à Franck de sortir. Au mois de juillet. La règle s'appliquait l'année d'avant, nous n'avions demandé à personne de sortir. C'est normal, dans l'Opposition il n'y avait pas de participant aux associations ...

**Mme la Maire** : ... je peux vous dire que des ...

**M. Mailhé** : ... donc on remonte, et là, aujourd'hui ...

**Mme la Maire** : ... Élus de Fonsorbes ...

**M. Mailhé** : ... aujourd'hui, nous en discutons. Donc, la décision ...

**Mme la Maire** : ... je ne peux pas vous laisser dire cela ...

**M. Mailhé** : ... d'après ce que vous dites, je vais me mettre à l'abri moi aussi ...

**Mme la Maire** : ... écoutez, c'est vous qui voyez ...

**M. Mailhé** : ... parce que si l'on me dit qu'il y a un conflit d'intérêt parce que quelqu'un sur ma liste est de SAKADO, on va me dire "tu l'as voté, tu l'as fait exprès". Vous êtes capable de me le dire. Par contre, les conflits d'intérêt, il faut le rappeler, ce n'est pas qu'au sein du Conseil Municipal. Il peut y en avoir d'autres, et nous serons très vigilants là-dessus.

**Mme la Maire** : je vous en prie, soyez vigilants M. MAILHÉ. Vos menaces ne me perturbent pas outre mesure. Par contre, nous ne faisons qu'appliquer une règle ...

**M. Mailhé** : ... ce n'est pas de la menace, c'est une remarque.

**Mme la Maire** : je ne sais pas, parce que tel que vous le présentez, je le ressens comme une menace.

**M. Mailhé** : nous allons le regarder, c'est tout.

**Mme la Maire** : je vous en prie, regardez ce qu'il y a ...

**M. Mailhé** : ... continuez votre Budget Primitif. Si vous voulez, nous ferons passer à tous les groupes ce que nous avons écrit, mais nous n'allons pas participer à ce vote puisque nous sommes juges et parties.

**Mme la Maire** : M. MAILHÉ, l'année dernière, les Élus de "Fonsorbes Citoyenneté" qui étaient dans une association sont sortis. Mme GOSSELIN était Présidente de son association, elle était sortie. Vous pouvez aller regarder sur les procès-verbaux ... cela a tout le temps été le cas, ce n'est pas nouveau ...

M. MAILHÉ continue le débat, mais tout en quittant la salle. Ses propos sont donc inaudibles.

**Mme la Maire** : ... pardon ? ... Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Votre attitude est tout à fait regrettable, M. MAILHÉ, mais c'est votre choix. Effectivement, cela n'enrichit pas les débats. Dommage.

*Mmes RICHARD Audrey, ROUER Aurélie et M. FÉDOU Franck  
quittent la séance, ne pouvant être "juges et parties".  
M. MAILHÉ Christophe et Mme MARNAC Sandrine quittent également la séance*

Nombre de membres	Présents : 21	Votants : 26
-------------------	---------------	--------------

**M. Pilet** : excusez-moi.

**Mme la Maire** : oui, M. PILET.

**M. Pilet** : je souhaiterais que nous ayons une suspension de séance pour réfléchir à la suite. J'ai besoin de prendre un peu de temps. C'est quand même quelque chose de particulier. A chaud, comme ça, je ne me vois pas faire un débat sur le Budget Primitif avec un groupe du Conseil Municipal qui ne sera pas présent. Nous avons besoin d'y réfléchir, de savoir quelle conduite nous allons tenir. Donc, je demande qu'il y ait une suspension de séance pour que nous puissions y réfléchir sereinement.

**Mme la Maire** : d'accord.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une suspension de séance.

<b>VOTE</b>	Pour :	26
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : cinq minutes, M. PILET.

M. Pilet : merci.

*La séance est suspendue à 19 h 37  
et reprise à 19 h 46*

Mme la Maire : si vous le voulez bien, nous allons reprendre les débats.

Mme Lacoste, Présidente du groupe Majoritaire "Fonsorbes Citoyenneté" : effectivement, par rapport au débat qui vient d'avoir lieu, nous nous sommes réunis plusieurs fois pour écrire un règlement intérieur à la demande des groupes des Minorités. C'était un point sur lequel les Présidents de Groupe insistaient, disant qu'il fallait que les personnes sortent, qu'elles soient dans un bureau d'associations ou qu'elles y aient un conjoint, ou un ascendant, ou un descendant. Personnellement, je trouvais cela très excessif, mais je me suis rangée à l'avis des Présidents des autres groupes. Du coup, nous avons la situation que nous avons aujourd'hui, mais ce n'est pas de notre fait. Le règlement intérieur était écrit, personnellement il me convenait, et convenait à notre groupe tel qu'il était.

Mme la Maire : le règlement intérieur a convenu à l'ensemble des Présidents de groupes, et à l'ensemble des Élus puisqu'il a été voté à l'unanimité. D'autre part, nous n'allons pas mettre en péril le Budget qui est présenté aujourd'hui sous prétexte que nous ne respecterions pas les règles qui s'appliquent à Fonsorbes et ailleurs.

Donc, si tu veux bien Valérie, nous reprenons le cours de choses.

M. Pilet : ... excusez-moi ...

Mme la Maire : ...à moins que vous ne souhaitiez vous exprimer ... M. PILET ?

M. Pilet : oui. C'est un sujet qui est très important. Je ne veux pas revenir dans le passé, mais, à plusieurs reprises, j'ai dû intervenir en séance pour éviter ces conflits d'intérêt. Donc, nous le portons très fort.

Dans les débats que nous avons eus pour préparer le règlement intérieur qui a été approuvé, je pense que nous étions sur la logique du vote et d'éviter tout conflit d'intérêt. Là, se pose un problème, celui de l'existence et de la participation d'un groupe du Conseil Municipal, qui vient à notre sens aussi empiéter le débat démocratique. En plus, nous avons travaillé le budget sur les commissions finances avec certains des membres qui du coup aujourd'hui sont empêchés. Certains, c'est pour des sommes modiques ou minimes. Cela veut dire qu'il va falloir retravailler ce règlement intérieur parce qu'il pose questions. Ne pouvons-nous pas permettre, notamment à l'Élu qui était à la commission finances, de présenter les positions de son groupe, et par contre, effectivement, au moment du vote, il n'aura pas à voter ? Mais qu'au moins le débat puisse avoir lieu avec les personnes du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir". Je pense que là, nous pouvons trouver un terrain de compromis. Et il faudra être vigilant aussi au moment du vote, parce que je pense que des procurations ont été données, s'assurer que ces procurations ne concernent pas des personnes qui sont sur des bureaux d'association. Je ferme la parenthèse, c'était aussi un détail.

Donc, trouver un compromis parce que je trouve dommage que nous nous amputions du débat. Et cela permettrait de respecter en même temps le travail que nous avons fait pour éviter les conflits d'intérêts, puisque le plus important me semble être les décisions prises au moment du vote.

M. Séverac : je voudrais que nous regardions aussi, de manière juridique, si dans l'avenir il y aurait la possibilité ou pas d'un débat dissocié sur les subventions aux associations et le reste du budget général. Parce que l'essentiel des conflits d'intérêts de ce jour porte plutôt sur les associations que sur d'autres aspects. Si c'était possible, cela permettrait, comme nous votons les taux à des positions à part, de voter les choses à part et d'amoinrir ces difficultés. Je ne suis pas sûr que cela puisse se faire, mais est-ce que nous pouvons ce mandat le regarder avec précision, que cela puisse permettre plus de sérénité à l'avenir ?

Mme la Maire : nous pourrions regarder cela, oui, pour 2022. Pour ce soir, si vous êtes tous d'accord, nous pouvons permettre à M. FÉDOU de venir, de ne pas intervenir dans le débat, et de nous lire simplement la déclaration qu'il souhaitait faire au titre de son groupe. Quant à M. MAILHÉ et Mme MARNAC, aucune raison ne justifie le fait qu'ils soient partis, si ce n'est le fait qu'ils soient fâchés. Mais nous ne faisons jamais qu'appliquer une règle qui n'est pas spécifique à Fonsorbes, qui s'applique dans tous les Conseils Municipaux. Donc, à eux de voir s'ils souhaitent ou pas revenir. Sinon, la participation de M. FÉDOU, de notre point de vue, ne pose pas de problème.

Donc, si quelqu'un veut bien aller le leur proposer.

Mme Valenti, du groupe Majoritaire, sort donc parler aux membres du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".

Mme De Coux : j'ai une procuration pour Mme STÉMER. Il me semble qu'elle est dans une association.

**Mme la Maire** : oui, elle est dans une association, mais je ne pense pas qu'elle soit au bureau de "Les Petits les Arts". Elle n'y est plus, mais elle l'a été.

**M. Séverac** : si. Tu ne votes que pour toi, pas pour la procuration. Nous allons les noter.

**Mme la Maire** : Mme STÉMER est encore au bureau de "Les Petits les Arts" ?

**M. Séverac** : oui. Idem pour la procuration de Mme GOSSELIN.

**M. Pilet** : c'est vrai que sur le règlement intérieur, il est dit que c'est au Président de chaque groupe de veiller à la bonne application ... Nous n'allons pas y revenir, mais je crois qu'il faudra que nous le retravaillions avec

...

**Mme la Maire** : il n'en demeure pas moins que la règle restera identique à ce qu'elle est aujourd'hui. La seule évolution que nous puissions envisager est la proposition faite par M. SÉVERAC, à savoir de voter séparément le budget des associations. Sachant qu'il n'en demeure pas moins que ce budget est au sein du Budget Primitif de la commune.

*Retour de MAILHÉ Christophe*

Nombre de membres	Présents : 22	Votants : 27
-------------------	---------------	--------------

Vous avez compris, M. MAILHÉ, ce qui a été proposé par M. PILET et que nous avons validé, à savoir le fait que M. FÉDOU peut venir présenter les remarques et propositions que vous aviez à faire sur ce budget-là. Nous vous invitons également, vous-même et Mme MARNAC, à rester. Ensuite, si vous souhaitez partir, c'est votre choix. Nous en sommes donc là, et nous allons reprendre le cours de notre Conseil Municipal.

**M. Mailhé** : je vais redemander une suspension de séance pour quand même en discuter avec mes deux autres colistiers.

**Mme la Maire** : nous n'allons pas passer notre soirée à faire des suspensions de séance. Allez-y M. MAILHÉ. Je suppose qu'en deux minutes ce sera réglé.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une suspension de séance.

<b>VOIE</b>	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	0

*La séance est suspendue à 19 h 54  
et reprise à 19 h 56*

*Retour de Mme MARNAC Sandrine et de MM. FÉDOU Franck*

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 29
-------------------	---------------	--------------

**Mme la Maire** : nous allons donc reprendre le cours de ce Conseil Municipal. M. MAILHÉ et Mme MARNAC sont revenus. M. MAILHÉ, vous souhaitez intervenir ?

**M. Mailhé** : oui. Grâce à la technologie, nous avons pu écouter votre débat à l'extérieur puisque nous avons le lien YouTube.

J'en avais parlé avec la Directrice Générale des Services en début d'après-midi, ou en fin d'après-midi, je ne sais plus, de voter les subventions aux associations en dehors du budget ; certes. Mais, M. FÉDOU est l'époux de la présidente de SAKADO. Il n'y a pas de subvention pour SAKADO. C'est juste une ligne budgétaire pour la rénovation du RAM.

**Mme la Maire** : non, ce n'est pas cela. C'est une subvention indirecte donnée tous les ans à l'association SAKADO puisque nous lui fournissons un local que nous éclairons, nous lui fournissons un camion des services municipaux pour chacune de ses maraudes sur la ville de Toulouse ...

**M. Mailhé** : ... donc, de voter à part ne règlera pas du tout ...

**Mme la Maire** : ... c'est donc une subvention indirecte ...

**M. Mailhé** : ... cela ne règlera pas du tout le problème.

**Mme la Maire** : nous regarderons tout cela ...

**M. Séverac** : ... si, parce que ce sera dans les subventions ...

**Mme la Maire** : ... nous regarderons tout cela, M. MAILHÉ, nous reviendrons sur ce point-là ...

**M. Mailhé** : ... ensuite, la FCPE n'a pas de subvention non plus. Donc, ...

**Mme la Maire** : ... si, la FCPE a une subvention, M. MAILHÉ.

**M. Mailhé** : j'ai regardé, je l'ai cherchée partout. Nous ne l'avons pas trouvée.

**Mme la Maire** : ils ont un local, il me semble bien qu'ils ont une subvention.



Si vous voulez bien, nous reprenons le cours de notre Conseil Municipal.

Donc, la présentation du budget principal de la commune de 2021.

**Mme De Coux** : nous commençons, comme tout à l'heure, par les recettes de fonctionnement. Maintenant, vous connaissez bien toutes les lignes.

### FONCTIONNEMENT - RECETTES

Objet	2020	Variation	BP 2021	Variation
002 Résultat fonctionnement reporté			1 305 975 €	
013 Atténuations de charges	245 006,25 €	59,53%	140 000 €	-42,86%
042 Opération d'ordre entre section	92 076,43 €	-13,45%	111 155 €	20,72%
70 Produits des services	401 707,92 €	-1,24%	387 500 €	-3,54%
73 Impôts et taxes	7 397 940,96 €	4,70%	7 443 983 €	0,62%
74 Dotations, subventions et participations	3 373 763,16 €	-0,44%	3 298 371 €	-2,23%
75 Autres produits gestion courante	255 555,28 €	-30,85%	364 467 €	42,62%
76 Produits financiers	21 552,61 €	-0,02%	21 556 €	0,02%
77 Produits exceptionnels	143 348,78 €	146,01%	10 000 €	-93,02%
dont 775	36 123,57 €		0 €	
78 Reprises sur provisions	26 953,00 €		38 878 €	44,24%
<b>TOTAL DES RECETTES hors 002</b>	<b>11 957 904,39 €</b>	<b>3,35%</b>	<b>11 815 910,00 €</b>	<b>-1,19%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES RETRAITES</b>	<b>11 867 786,29 €</b>	<b>4,09%</b>	<b>11 699 243,00 €</b>	<b>-1,42%</b>
	MENUDE		RESULTATS	
			<b>LA ROSE DU PARC</b>	

002 – c'est ce qu'il reste après l'affectation des résultats.

013 – il s'agit des remboursements de l'assurance du personnel. Nous anticipons un retour à la normale après une année 2020 assez exceptionnelle. Le service des Ressources Humaines estime ce montant à 140 000 €.

042 – ce sont les travaux en régie, perturbés l'année dernière par la Covid. Nous pouvons penser que cela risque d'être un peu la même chose cette année. Nous avons fait un retour au réalisé de 2019. Cela représente 80 000 € de travaux + la reprise des subventions.

70 – nous anticipons une baisse par rapport à 2020, compte-tenu de l'impact Covid sur les entrées de spectacles et les sorties jeunesse, au moins entre janvier et juin. Ensuite, il y a la gratuité de la ludothèque et de la médiathèque qui représente à l'année pas loin de 13 000 €.

73 – nous avons un bon montant pour 2020. Nous attendons en 2021 une plus faible dynamique fiscale, après les fortes augmentations de 2019 où nous avons + 3 % et de 2020 où nous avons + 4,7 %. Cette baisse est imputable à une faible revalorisation des bases par l'État, 0,2 %. Nous avons aussi 1,4 % de revalorisation physique. Mais, du coup, cela fait beaucoup moins que d'habitude.

Nous anticipons également une baisse des droits de mutation à 450 000 €, alors qu'ils étaient de 610 000 € en 2020 et autour de 500 000 € en 2019.

En général, la hausse de ce chapitre est plus significative, c'est ce qui porte la dynamique de nos recettes.

74 – nous avons anticipé ce chapitre en baisse car la compensation de l'exonération de la Taxe d'Habitation qui nous est apportée par l'État disparaît avec la réforme de cette taxe. Mais, le montant correspondant est compensé et pris en compte au chapitre 73. Cependant, nous avons pris connaissance, il y a deux jours, des dotations qui viennent d'être publiées ; elles font état d'une Dotation Nationale de Péréquation de 434 455 €

au lieu des 340 000 € prévus, soit 94 000 € de plus. Cette dotation est liée à un mécanisme de solidarité par lequel les communes de la strate les plus riches contribuent aux finances des moins riches. Pour Fonsorbes, cette dotation était en baisse depuis plusieurs années. Nous étions à 400 000 € en 2018, à 390 000 € en 2019 et à 353 000 € en 2020. Nous aurons peut-être des éléments d'explications dans les mois qui viennent. C'est une bonne nouvelle pour la commune, une année où la dynamique des recettes est faible, mais ce n'est pas pour autant une ressource pérenne, nous n'avons aucune assurance sur le maintien de ce niveau de Dotation Nationale de Péréquation pour les années prochaines. Mais, pour l'instant, comme nous n'en avons eu connaissance que plus tard, cela restera tel quel au niveau du budget.

75 – nous y trouvons le reversement des budgets annexes, ainsi que les loyers. Cette année, nous attendons le reversement du budget annexe "la Rose du Parc" à hauteur de 117 000 €.

Il y a une perte de recettes des locations de salle, mais elle est compensée par les revenus du tiers-lieu et de deux nouveaux logements qui seront mis à la location d'ici quelques mois.

Pour les autres produits de gestion courante, nous anticipons donc un montant de 364 467 €.

76 – c'est toujours le fonds SFIL. Je vous rappelle que c'est le fonds que nous touchons depuis plusieurs années après la négociation du prêt toxique.

77 – cette année, il n'y a plus de produits exceptionnels, puisque nous avons eu le dernier reversement de la Ménude. Je crois qu'il reste une dizaine de milliers d'euros, mais ce ne sera pas pour cette année.

78 – nous reprenons la provision qui avait été mise pour un contentieux. Le Tribunal Administratif a rendu son verdict, il a rejeté la demande de Nook Architectes.

Nous anticipons donc une baisse des recettes de fonctionnement, qui sera moins forte que prévu compte-tenu de ce que je viens de dire sur la Dotation Nationale de Péréquation. Nous aurons néanmoins, par rapport à 2020, une stagnation de nos ressources cette année compte-tenu de la faible dynamique fiscale qui impacte fortement nos recettes. Il faut rappeler que les impôts et taxes représentent plus de 60 % de nos recettes.

Une inconnue concerne l'évolution des droits de mutation qui, en l'absence de crise immobilière, pourraient être meilleurs que prévus.

Nous pouvons récapituler l'impact Covid, parce qu'effectivement, cette année aussi, il y aura un impact Covid

:

7062	Redevance service Culturel (Média+Ludo+spectacles)	- 7 500 €
70632	Redevance services à caractère de loisirs	- 15 000 €
7381	Taxe additionnelle des droits de mutation	- 50 000 €
752	Locations des salles	- 30 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 102 500 €</b>

### FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Objet	2020	Variation	BP 2021	Variation
011 Charges à caractère général	1 639 043,42 €	-13,14%	1 827 590,00 €	11,50%
012 Charges de personnel	5 417 831,25 €	-0,95%	5 686 444,00 €	4,96%
014 Atténuations de produits	1 738 154,00 €	2,19%	1 758 755,00 €	1,19%
022 Dépenses imprévues	0,00 €		761 928,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €		1 425 000,00 €	
042 Opération d'ordre entre section	535 847,97 €	16,89%	560 000,00 €	4,51%
65 Autres charges gestion courante	780 007,92 €	-7,13%	935 896,00 €	19,99%
66 Charges financières	138 137,29 €	-12,03%	140 000,00 €	1,35%

67 Charges exceptionnelles	4 344,00 €	-72,49%	21 272,00 €	389,69%
68 Dotations aux provisions	0,00 €		5 000,00 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES hors 022 et 023</b>	<b>10 253 365,85 €</b>	<b>-2,62%</b>	<b>10 934 957,00 €</b>	<b>6,65%</b>

011 – ces charges avaient beaucoup baissé en 2020. Cette année, nous anticipons une forte augmentation qui traduit un retour progressif à la normale, même si plusieurs bâtiments communaux sont encore fermés, comme le Dojo, les salles de danse, pour lesquels nous avons évalué la consommation de fluides.

L'année 2020 est relativement peu significative. En 2019, ce chapitre était à 1 887 000 €, avec la location du bâtiment modulaire.

L'effet Covid est limité sur ce chapitre parce que le surplus de dépenses pour les masques, les gels est compensé par l'annulation des spectacles et des sorties jeunesse sur le premier semestre.

012 – nous avons eu une baisse en 2020. Donc, nous aurons cette année une forte augmentation pour compenser. Mais, en fait, cela revient à une variation moyenne annuelle sur deux ans inférieure à 2 %.

Plusieurs embauches fin 2020, et prévues en 2021 vont impacter ce chapitre : à l'urbanisme, à la Police Municipale, à la médiathèque et au patrimoine. Nous pouvons aussi signaler que les espaces verts seront soulagés de l'entretien de certains espaces qui seront pris en charge par une association. De plus, des contrats supplémentaires sont prévus au service entretien, pour la Covid, à hauteur de 42 000 €.

014 – ce chapitre correspond à l'Attribution de Compensation, pour laquelle nous prévoyons une faible augmentation puisque, vous le savez, le Muretain Agglo a renoncé à demander une contribution aux communes. Nous passons de 1 100 000 € en 2020, à 1 118 000 €.

L'extinction de la dette voirie est compensée par l'évolution du coût des services communs.

022 et 023 – ces chapitres ne donnent pas lieu à des mouvements réels financiers. Nous pouvons voir que nous prévoyons en 2021 un virement à la section d'investissement qui reste très conséquent.

042 – il s'agit des dotations aux amortissements qui sont en augmentation en relation avec les dépenses d'équipements de la commune.

065 – nous y trouvons les subventions et les contributions aux syndicats. Nous anticipons ce chapitre en forte hausse parce que, d'une part, il a été décidé de maintenir la subvention au CCAS à 320 000 €, comme cela avait été décidé en 2020, et, d'autre part, il a également été décidé, compte-tenu des difficultés de certaines associations sportives et culturelles, de maintenir, au moins au niveau de 2020, les subventions, même en cas de chute importante des effectifs.

Les contributions aux syndicats concernent essentiellement le SDEHG, pour lequel est anticipée une contribution à hauteur de 190 000 € pour des travaux passés et l'enfouissement des réseaux Télécom que nous avons abordé tout à l'heure (premier point du Conseil Municipal). Cet enfouissement des travaux sera normalement facturé sur 2021. Une grande partie des travaux du SDEHG peut maintenant être payée en investissement, mais les travaux passés, et certains travaux concernant certains points, doivent continuer à être payés en fonctionnement.

066 – il s'agit des intérêts des emprunts. Ce chapitre est stable, voire en baisse ces dernières années.

067 – ces charges comprennent les remboursements du séjour ski qui a dû être annulé, les remboursements de locations de salles, également annulées.

Il y a aussi un versement de 772 € vers un budget annexe, dont nous parlerons tout à l'heure. Nous retrouverons donc ce versement.

Les dépenses de fonctionnement sont donc en forte hausse après la baisse de 2020. Mais, si nous les ramenons sur deux ans, elles représentent une hausse de 3,8 %, soit une moyenne inférieure à 2 % par an.

Nous allons voir l'impact Covid :

60628	Autres fournitures non stockées	20 000 €
60631	Fournitures d'entretien bâtiments	13 000 €
611	Contrats de prestation de services	- 18 000 €

6232	Manifestations	- 2 500 €
6232	Programmation culturelle	- 6 500 €
64111	Rémunération principale (PT)	42 000 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>55 500 €</b>

60628 et 60631 – ces chapitres concernent l'achat de masques, de gels, de produits désinfectants.

64111 – ce chapitre concerne les contrats d'entretien pour assurer les protocoles sanitaires, en particulier dans les écoles.

673 – il s'agit des remboursements de tout ce dont nous venons de parler pour les événements qui n'ont pas pu avoir lieu.

### Ratios 2021

#### Fonctionnement – recettes

Objet	2020	Variation	BP 2021	Variation
Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement	62,35%	1,16%	63,60%	2,01%
Dotations et participations / recettes réelles de fonctionnement	28,43%	-3,81%	28,18%	-0,89%
Produits de gestion courante / recettes réelles de fonctionnement	2,15%	-33,19%	3,11%	44,58%

Nous pouvons voir, comme en 2020, que les impôts et taxes constituent une importante partie de nos recettes réelles de fonctionnement, cette année encore plus que l'année dernière.

#### Fonctionnement – dépenses

Objet	2020	Variation	BP 2021	Variation
EQUILIBRE DE LA SECTION	1 704 539 €	63,69%	0 €	-100,00%
EPARGNE DE GESTION	2 125 890 €	43,02%	1 459 514 €	-31,35%
(hors 002, 022, 023, 042, 66, 67, 76, 77)				
EPARGNE BRUTE	2 112 187 €	51,59%	1 329 798 €	-37,04%
(hors 002, 022.023, 042, hors 775)				
EPARGNE NETTE	1 387 843 €	92,40%	568 398 €	-59,04%
(moins 16)				

EPARGNE NETTE RETRAITEE	1 437 184 €	103,51%	609 731 €	-57,57%
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	55,75%	2,65%	54,81%	-1,69%
Intérêts de la dette/ Dépenses réelles de fonctionnement	1,42%	-8,84%	1,35%	-5,07%

L'épargne nette redescend de manière très sensible, ce qui était attendu. Elle reste néanmoins conséquente. Les ratios sont satisfaisants par rapport à la moyenne nationale. Vous voyez, sur les deux dernières lignes, que les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement sont à 54,81 %, sachant que la moyenne nationale est à 59,18 % en 2020. Les intérêts de la dette sur les dépenses réelles de fonctionnement sont à 1,35 %, ce qui est tout à fait modique.

### INVESTISSEMENT -DÉPENSES

#### Grosses opérations sur 2021 (hors RAR) :

• Cuisines satellites et extension ALAE (FIN) :	20 000 €
• Extension du gymnase de Cantelauze :	700 000 €
• Rénovation du groupe scolaire de la Béouzo :	75 000 €
• Rénovation du groupe scolaire de Cantelauze :	30 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>825 000 €</b>
<b>TOTAL AVEC RAR :</b>	<b>1 844 948 €</b>

- La salle de restauration et l'ALAE du Trépapé sont terminés, il reste encore quelques factures à payer.
- Pour l'extension du gymnase de Cantelauze, il y avait déjà une importante partie sur 2020.
- La rénovation du groupe scolaire de la Béouzo devrait débuter en 2022. Ce sera essentiellement des études. Ce montant permettra peut-être de démarrer les travaux en début d'année prochaine.
- Le groupe scolaire de Cantelauze sera le dernier à rénover après la Béouzo. Ce sera essentiellement les premières études pour évaluer les travaux à mener.

Les Restes à Réaliser (RAR) sont très conséquents puisque ceux relatifs à la salle de restauration et à l'ALAE du Trépapé sont à hauteur de 340 000 € ; ceux du gymnase de Cantelauze s'élèvent à 673 000 €.

#### Chapitre 20 (hors RAR) : 103 400 €

(immobilisations incorporelles-études/logiciels)

Dont :

• Modifications et révisions du PLU :	10 000 €
• Etude sur la rénovation des salles Bidot :	10 000 €
• Etude faisabilité piste cyclable Bidot :	10 000 €
• Etude stratégie foncière :	20 000 €
• Logiciel COMEDEC :	10 000 €
<b>TOTAL AVEC RAR :</b>	<b>122 086 €</b>

L'enveloppe de ce chapitre est importante cette année, c'est normal, nous sommes en début de mandat. Cela permettra de pouvoir programmer certains investissements structurants sur le mandat.

- L'étude de faisabilité pour la piste cyclable de Bidot consiste à étudier ce que nous pourrions faire pour déplacer et réinstaller la Rosa Gallica, pour pouvoir enfin démarrer les travaux de cette piste cyclable.
- Nous avons prévu une étude stratégique foncière, nous en avons parlé en commission finances, parce qu'il y a des enjeux importants sur certains territoires de la commune. Nous en avons encore parlé en comité de pilotage bourg-centre ce matin. Il convient d'avoir une réflexion sur ces territoires.
- Le logiciel COMEDEC est destiné à la gestion de l'état civil numérisé.

#### Chapitre 204 (hors RAR) : 347 860 €

(subventions d'équipements versées)

Dont :

• AC investissement Muretain Agglo :	268 000 €
--------------------------------------	-----------

- Fonds de concours SDEHG : 75 000 €
- TOTAL AVEC RAR : 380 743 €**

- L'Attribution de Compensation au Muretain Agglo concerne les travaux de voirie et de réseau d'eaux pluviales. Cette année, 238 000 € sont destinés à la voirie, et 30 000 € pour le réseau eaux pluviales.
- Le fonds de concours à verser au SDEHG concerne la rénovation de l'éclairage public des lotissements Cantalou et Carrelasse, programmée cette année, et du chemin des lycéens.  
Le fonds de concours relatif à l'enfouissement des réseaux de la route de Tarbes devrait être appelé en 2022.  
Les travaux de voirie de la route de Tarbes, qui auront lieu cette année, seront facturés sur l'AC d'investissement de l'année prochaine. Il faudra prévoir un montant conséquent.

**Achats (hors RAR) : 456 810 €**

Dont :

- Terrains et plantations : 225 000 €
- Matériel informatique et mobilier : 87 310 €
- Tondeuse autoportée terrain de sport : 30 000 €
- Téléphonie IP - Fibre : 30 000 €
- TOTAL AVEC RAR : 520 013 €**

- L'achat de terrain concerne particulièrement le cœur de ville, à hauteur de 215 000 €.  
Comme toujours, il y a un budget plantations.
- En plus de la tondeuse, il est également prévu d'autres matériels.

Ce chapitre est vraiment un petit raccourci car les investissements pour les achats et travaux représentent tout de même six pages rédigées en petits caractères. Seuls les gros postes apparaissent. Mais, tout le détail était communiqué dans les documents transmis.

**Travaux (hors RAR) : 1 886 610 €**

Dont :

- Élémentaire Trépadé - sols et peintures : 230 000 €
- Qualité de l'air aux écoles : 100 000 €
- Parc des Lavois : 80 000 €
- Terrain synthétique aux Boulbènes : 700 000 €
- Accessibilité : 75 000 €
- TOTAL AVEC RAR : 2 147 049 €**

Il s'agit d'importants travaux prévus en plus des opérations dont nous avons parlé auparavant.  
Il est également prévu une enveloppe pour le Jardin du Calvaire à hauteur de 20 000 € pour commencer à travailler sur sa réhabilitation.

Si nous faisons un petit récapitulatif par thème :

THEMES	RAR 2020	BP 2021	TOTAL
ECOLES / JEUNESSE / ASSOCIATIONS	1 025 513	1 910 000	2 935 513
CŒUR DE VILLE	76 357	418 000	494 357
VOIRIES / RESEAUX - CHEMINEMENTS	32 883	347 860	380 743
BATIMENTS COMMUNAUX	24 670	180 455	205 125
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	24 087	125 000	149 087
EQUIPEMENTS DES SERVICES	33 348	190 100	223 448
ACHATS ET TRAVAUX DIVERS	178 301	448 265	626 566
FUTURS INVESTISSEMENTS		2 260 000	2 260 000
TOTAL	1 395 159	5 879 680	7 274 839
<u>Le développement durable est transversal, on le retrouve dans chaque thème</u>			

Écoles/jeunesse/associations : sans compter les Restes à Réaliser. Cela comprend les travaux à l'école du Trépadé, l'extension du gymnase de Cantelauze, le stade des Boulbènes, les travaux sur la qualité de l'air. C'est une grosse partie des investissements de 2021.

Cœur de ville : achat de foncier, travaux au Parc des Lavoires et au Jardin du Calvaire, l'achat et les travaux pour la construction d'un parking route de Tarbes.

Voiries/réseaux/cheminements : investissements versés au Muretain Agglo pour la voirie et le réseau eaux pluviales. C'est aussi le fonds de concours au SDEHG.

Bâtiments communaux : études pour les salles de Bidot, les travaux dans les logements qui seront mis en location prochainement, des travaux à la Mairie, des travaux d'accessibilité.

Aménagement espaces publics : étude de la piste cyclable pour Bidot, les plantations, le mobilier urbains, les panneaux patrimoine, le budget participatif que nous gardons à 50 000 € comme lors du mandat précédent.

Équipements des services : achat de logiciels, de mobilier, de matériel informatique. Il y a également une enveloppe pour le service urbanisme, pour la numérisation des documents, suite aux futures obligations légales en la matière. Il y a également l'achat de matériel pour les services techniques.

Achats et travaux divers : la liste est très longue, dont les plus importants sont les poteaux incendie, la mise en conformité de l'ERP (Établissement Recevant du Public) 2<sup>ème</sup> groupe et certains travaux divers.

Futurs investissements : cette ligne n'est pas affectée à des investissements de 2021. Il s'agit du regroupement des lignes "travaux divers" et "achats divers". C'est une ligne sur laquelle nous pouvons prélever de l'argent si nous avons besoin de réaliser des travaux particuliers non prévus. Nous pouvons faire à ce moment-là une Décision Modificative. Sinon, ils sont transférés l'année d'après. Nous verrons, lorsque nous travaillerons sur la prospective, qu'ils ne manqueront pas d'être utilisés dans les années suivantes.

Le total d'investissements au BP 2021 s'élève à 5 879 680 €, avec les futurs investissements. Si j'enlève ces derniers parce qu'ils ne correspondent pas normalement à des investissements de l'année, le total d'investissements est de 3 619 680 €.

Nous retrouvons donc cette enveloppe de 3 500 000 € dont nous avons parlé en Bureau Municipal, en commission finances, qui est une enveloppe que la commune est capable de consacrer à ces investissements.

Les Restes à Réaliser s'élèvent à 1 395 159 €.

Cette dernière ligne, sur laquelle nous avons un peu discuté en commission finances, le développement durable est transversal, nous le retrouvons dans chaque thème.

Il est vrai qu'il y avait auparavant une ligne "développement durable", mais nous nous sommes rendu-compte que tellement de travaux relevaient du développement durable, que ce soit pour les écoles, la jeunesse, les associations, le cœur de ville, qu'il n'était pas forcément pertinent. C'est pour cela que nous écrivons cette ligne-là. Nous retrouverons le développement durable dans les travaux d'isolation qui seront faits dans les bâtiments communaux, dans les écoles, les plantations, les travaux dans les parcs, les pistes cyclables. C'est vraiment quelque chose de transversal, auquel nous sommes extrêmement attachés et qui structure nos investissements.

La slide suivante précise ce que je vous avais dit tout à l'heure, c'est-à-dire que les travaux de voirie cœur de ville commenceront à être payés en 2022. Nous commençons à avoir effectivement une idée plus précise de ce qu'ils coûteront. Nous avons jusqu'ici des enveloppes. Maintenant, les entreprises ont établi des chiffrages, nous savons donc ce qu'il faudra prévoir au budget 2022. Cela correspond d'ailleurs à ce que nous avons anticipé dans la prospective, dont nous parlerons lors du PPI.

En 2021, il sera payé une partie des travaux du SDEHG concernant l'effacement des réseaux télécoms de la route de Tarbes ; c'est ce que nous avons vu tout à l'heure. Le reste des travaux, 180 000 €, sera normalement facturé l'année prochaine, je dis "normalement" parce qu'avec le SDEHG c'est toujours un peu compliqué de savoir lorsqu'il facturera.

## INVESTISSEMENT - RECETTES

### Subventions

Nous allons d'abord parler des subventions, puisque pour certains investissements de travaux, nous percevons des subventions conséquentes. Nous avons un service qui travaille là-dessus, qui est à la "chasse" de subventions de manière à optimiser les coûts pour la commune.

### Opérations (hors RAR) :

• Extension du gymnase de Cantelauze :	495 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>495 000 €</b>
<b>TOTAL AVEC RAR :</b>	<b>1 103 003 €</b>

Nous avons déjà obtenu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 France Relance de 300 000 €, 150 000 € du Contrat de Territoire 2020 du Conseil Départemental et 35 000 € du Conseil Régional. Concernant le Muretain Agglo, pour l'instant nous n'avons pas de certitude ; nous avons prévu 10 000 €.

Les Restes à Réaliser sont conséquents, ils concernent l'ALAE et la restauration au Trépadé, avec le Contrat de Territoire 2019, la DETR 2020, la subvention de la CAF, 383 000 €.

Ces travaux étaient déjà en Restes à Réaliser 2020 avec le Contrat de Territoire de 150 000 €. Et une première subvention de la Région à 75 000 €.

C'est en général pour ce genre d'opérations que nous avons le plus de subventions. Nous avons donc tout intérêt à faire les demandes pour ces importantes enveloppes de travaux.

### Achats -travaux (hors RAR) : 567 805 €

Dont :

• École élémentaire du Trépadé – sols et peinture :	56 355 €
• Terrain synthétique aux Boulbènes :	240 692 €
• Parc des Lavoirs :	40 378 €
<b>TOTAL AVEC RAR :</b>	<b>672 258 €</b>

École élémentaire du Trépadé : nous avons demandé la subvention du Contrat de Territoire 2021. Nous attendons la notification.

Terrain synthétique aux Boulbènes : nous avons demandé la subvention du Contrat de Territoire 2021 au Département, une subvention à la Région, au titre du bourg-centre, une subvention à la Ligue du Football, pour laquelle nous attendons la notification.

Parc des Lavoirs : nous avons demandé une subvention dans le cadre du dispositif bourg-centre.

Les Restes à Réaliser incluent les fonds de concours exceptionnels du Muretain Agglo sur les travaux de la Mairie, l'école. Il y a aussi une subvention FIPD pour la vidéoprotection, la subvention de la Région pour l'accessibilité.

### Total des recettes d'investissement :

• Excédent :	1 231 826 €
• Affectation des résultats :	1 200 000 €
• Emprunt :	1 000 000 €
• Amortissements :	560 000 €
• FCTVA-TA :	551 000 €
• Cessions :	527 317 €



• Subventions :	1 062 805 €
<b>TOTAL :</b>	<b>6 132 948 €</b>

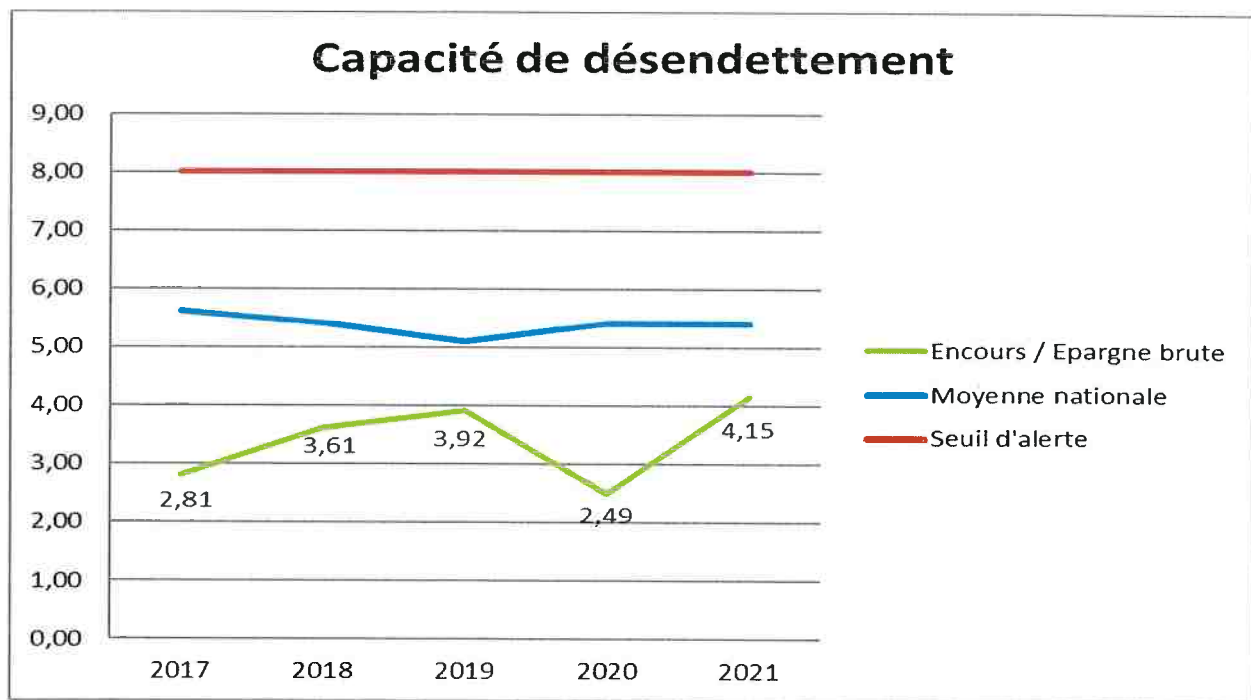
Les cessions sont déjà réalisées, notamment le terrain pour la chocolaterie "De la Fève au Palais".

La conclusion que nous pouvons tirer de ce total, est que les recettes d'investissement 2021 sont confortables, mêmes importantes.

Du coup, la question de la nécessité du recours à l'emprunt en 2021 peut se poser. Pour cette raison, nous avons commencé à travailler sur une prospective afin d'estimer de manière globale les besoins de financement sur le mandat. Cette prospective a été présentée en commission finances. Elle a montré la nécessité de ce recours afin de pouvoir réaliser un programme d'investissements qui permettra de réhabiliter la voirie, les bâtiments, de développer les déplacements doux et de répondre aux besoins des services et des Fonsorbais.

Donc, aujourd'hui, les taux sont bas, ce qui ne sera peut-être pas le cas demain, je pense qu'il faudra être dans les mois qui viennent très vigilant par rapport à une remontée éventuelle des taux. Même si nous n'en avons pas vraiment la nécessité aujourd'hui dès 2021, nous avons inscrit cet emprunt d'1 000 000 € au Budget Primitif 2021.

D'autant plus que la commune n'est pas trop endettée. La dette était de 5 261 000 € fin 2020. Elle montera donc autour de 5 500 000 € fin 2021, avec 1 000 000 € d'emprunt si nous le réalisons. L'endettement est très modéré, nettement inférieur à la moyenne de la strate. Les Fonsorbais sont endettés à hauteur de 450 € à peu près par habitant, contre 850 à 900 € pour un habitant des villes de la même strate.



La capacité de désendettement est le nombre d'années que mettrait la commune à se désendetter si elle y consacrait toute son épargne brute.

Elle était très faible en 2020, compte-tenu du niveau très important de l'épargne brute. Elle remonte un peu en 2021, mais reste en dessous de la moyenne nationale.

Mme la Maire : merci Valérie pour la clarté de ta présentation, les précisions qui ont été données. Je pense que cela a été apprécié par l'ensemble des Élus présents ici dans cette salle. Je ne crois pas que beaucoup de communes aillent dans le détail sur la présentation du budget tel que tu l'as fait aujourd'hui.

Merci à toi.

Donc, le débat est ouvert.

Je peux peut-être commencer par avoir une réflexion sur le budget tel qu'il vient de vous être proposé.

Je crois que nous pouvons le qualifier de budget raisonnablement ambitieux, notamment par rapport aux investissements présentés, dans le sens où nous continuons à faire progresser la ville, nous continuons à apporter les améliorations nécessaires à la voirie, aux bâtiments. Nous pensons développement durable, je crois que cela a été bien développé au cours de cette présentation.

En terme de fonctionnement, nous restons également extrêmement raisonnables, dans le sens où la ville ne vit pas au-dessus de ses moyens. Nous continuons à être extrêmement vigilants sur les dépenses, nous savons que nous sommes extrêmement dépendants des dotations de l'État et de la fiscalité. Nous faisons donc attention à la façon dont nous dépensons cet argent que nous confient les Fonsorbois. Nous restons dans la ligne qui était la nôtre au cours du mandat précédent, c'est-à-dire un budget raisonnablement équilibré, réfléchi, posé tranquillement. Et nous continuons à progresser. Je crois que la ville montre son dynamisme au travers des différents travaux lancés. Nous continuons sur cette lignée-là, tranquillement, sans prendre de risques, en "bon père de famille ou bonne mère de famille", nous allons le dire ainsi. Raisonnablement ambitieux ; je crois que c'est bien résumé.

Je suppose qu'il va y avoir des interventions. M. FÉDOU ?

M. Fédou : oui. Je tenais à remercier Valérie pour sa présentation. C'est vrai que c'est très clair, même en commission finances c'est assez clair et précis. Après, nous avons quelques remarques, quelques propositions à faire sur le budget.

### Fonctionnement

Le budget de fonctionnement qui nous est présenté aujourd'hui est globalement équilibré, mais reste très dépendant, comme vous l'avez dit, des dotations de l'État à hauteur de 25 %, ainsi qu'une petite erreur qui s'est glissée concernant la Dotation de Péréquation, qui fait un gain de 94 455 € et une fiscalité locale à hauteur de 50 %. Est-ce que nous devons voter une DM (Décision Modificative) courant d'année pour cette augmentation de dotation ou pas ?

Mme De Coux : personnellement, je ne qualifierais pas cela d'erreur puisque nous faisons des prévisions, et, ensuite, effectivement, les Dotations de l'État arrivent. Comme je l'ai dit sur la Dotation Nationale de Péréquation, la dotation est d'autant plus difficile qu'elle ne dépend pas que des finances de la commune, elle dépend des autres communes de la strate, puisque c'est une dotation dans laquelle les communes les plus riches contribuent aux autres. Nous ne pouvons donc pas, nous tout seuls, faire cette prévision-là. D'ailleurs, elle baissait depuis trois ans, là, elle remonte de 100 000 € ; c'est vrai que nous sommes étonnés. J'espère que l'année prochaine elle ne baissera pas de 100 000 €, mais nous n'en sommes pas à l'abri. C'est relatif. Nous sommes dans l'impossibilité de le prévoir parce que nous ne connaissons pas la situation des autres communes. Est-ce que nous ferons une DM ? Non, pas forcément. Cela dépendra du déroulement de l'année, du besoin ou pas de cet argent. Cet argent peut être, soit dépensé par le virement de section en fin d'année, soit faire une DM si nous en avons besoin en fonctionnement. Nous verrons. C'est une bonne nouvelle. Nous saurons l'utiliser. Personnellement, je ne le qualifierais pas d'erreur.

M. Fédou : c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous votons le budget avec cette ligne à hauteur de 340 000 € ? Pas 434 000 €.

Mme De Coux : nous votons celle pour laquelle nos prévisions ont été faites. C'est vrai que les dotations auraient pu paraître demain, nous aurions pris acte de cette augmentation de la DNP. Un budget, ce sont des prévisions plus ou moins précises. Là, c'est un point sur lequel il est très compliqué d'être précis. Sur la dotation forfaitaire, nous savons qu'il y a des facteurs liés au nombre d'habitants, à la surface de la commune, etc, nous risquons moins de nous tromper. Sur la DNP, c'est compliqué.

Mme la Maire : je vous rappelle que nous avons reçu cette information en début de semaine, donc lundi. Il était hors de question, lundi, de modifier quoi que ce soit sur les chiffres du budget, puisque nous aurions été hors délais dans le sens où il est indispensable de faire passer les documents à l'ensemble des Conseillers Municipaux cinq jours ouvrés avant la séance. Modifier un document entre vendredi dernier et aujourd'hui était totalement impossible, et cela mettait à mal encore une fois notre budget. Donc, il est normal que nous ne l'ayons pas intégrée. Le fait quand même que nous ayons 100 000 € de plus que ce qui était prévu résulte de calculs faits par les services de l'État, mais prouve quand même que nous restons une commune peu riche. Parce que si elle était riche, nous n'aurions pas de la DNP en plus, nous aurions de la DNP en moins.

M. Fédou : oui. Je vais continuer.

La commune doit trouver de nouvelles recettes dans l'avenir. Quid de la Zone Économique du Pistoulet, qui devait pallier cela. Mais au vu du contexte économique de l'agglomération, ce projet sortira-t-il un jour de terre pour les recettes de la commune ? Une baisse conséquente des recettes exceptionnelles n'apporte plus cette réserve financière que vos prédécesseurs avaient faite sur la Ménude. Malgré un effort, la prévision des dépenses à caractère général baisse, mais pas de manière significative, notamment sur les fluides, gaz et énergie. Verrons-nous un jour les gains apportés par les groupements de commandes avec l'agglomération ?

Concernant le personnel : nous pouvons avoir une réflexion sur la création d'un poste dans le domaine du développement durable qui est par l'occasion transversal aux investissements. Ce poste pourrait être autofinancé par les différentes baisses des coûts des diverses études. Ce poste nous semble essentiel pour la mise en place de projets, au lieu de payer des études sur le développement durable, un agent compétent

pourrait aller chercher des subventions où il faut ; nous en avons discuté récemment en commission développement durable. Je pense que cette proposition avait fait le consensus lors de cette commission.

Un budget communication en hausse, notamment dû à un retour à la normale avec la publication de quatre bulletins municipaux.

Un budget culture en dessous des ambitions d'une commune comme Fonsorbes, avec 44 000 € depuis 2019. Seulement 5 000 € ont été rajoutés cette année pour les concerts du vendredi, en espérant que la crise soit derrière nous fin 2021.

En 2022, auront lieu les vingt ans de la médiathèque. Rien n'est prévu au budget pour anticiper cet évènement. Une communication dès septembre nous semble essentielle. Des éléments et des idées ont été avancés par notre groupe en commission culture.

A aujourd'hui, nous n'avons pas de Plan Pluriannuel de Fonctionnement, à savoir les choix en matière de personnel, de reprise de travaux en régie ou pas.

Une augmentation de la subvention au CCAS me semble pertinente car une étude est lancée sur les besoins sociaux de la ville. Mais si en face nous n'avons pas le budget pour mettre en place les politiques sociales adéquates, cela n'aura servi à rien.

Des recettes de fonctionnement de produits de services basées sur un retour à la normale semblent un peu compromises sur l'année 2021, avec la location de salles, spectacles payants et autres dans une incertitude totale.

### Investissements

Nous avons chaque année, en moyenne, un Reste à Réaliser de 1 200 000 €. A ce jour, plusieurs études sont lancées sur les investissements, à savoir 83 000 € au total.

Une étude stratégie foncière pour 20 000 € : nous n'avons pas eu une réponse assez cohérente en commission finances. Pouvez-vous nous amener une réponse assez factuelle ?

De plus, 10 000 € sont prévus encore sur la révision du PLU. Donc, il aura fallu une campagne municipale pour que vous y pensiez et preniez conscience de ses mauvais effets.

De plus, la faisabilité de la piste cyclable inscrite au budget est une bonne solution étant donné que nous en avons discuté en commission développement durable. Mais, nous ne savions pas si elle allait pouvoir être mise au budget ou pas.

Les investissements des acquisitions foncières pour l'aménagement de la route de Tarbes, 215 000 € ; ces acquisitions sont-elles avancées ou pas ?

Le budget de l'Agenda 21 de 10 000 € nous paraît assez faible au vu des projets ambitieux de cet atelier.

Sur le récapitulatif des dépenses et recettes d'investissements par thème, il nous paraît judicieux que chaque thème doive mettre en corrélation le développement durable ; quelle est la part réelle qui est sur le développement durable sur chaque thème ?

A ce jour, aucun PPI ne nous a été présenté réellement. Ce sera discuté sur les prochaines commissions finances. Il nous est donc difficile de voter un budget en l'état, en n'ayant pas eu de PPI.

Il faut savoir, comme l'a dit tout à l'heure Valérie, que nous avons à peu près une enveloppe entre 3 000 000 € et 3 500 000 € pour investir chaque année.

Merci.

**Mme la Maire :** j'ai quelques réponses à vous faire, M. FÉDOU.

Vous avez parlé des bureaux d'études, de la nécessité d'avoir un recrutement axé sur le développement durable de façon à faire des économies. Il y a des études pour lesquelles nous ne ferons pas l'économie de payer un bureau d'études extérieur. Par exemple, pour la piste cyclable de Bidot dont vous avez parlé, nous avons besoin d'un bureau d'études spécialisé en terme de biodiversité qui pourra nous accompagner. Nous n'avons pas d'autre choix que de passer par un bureau d'études extérieur. Malheureusement, il y a beaucoup d'études que nous portons sur lesquelles j'ai du mal à imaginer que nous puissions recruter un agent, si performant soit-il, qui aura une connaissance suffisamment large pour nous accompagner sur toutes les études que doit porter une commune comme la nôtre.

Vous avez parlé du budget de la culture en regrettant le fait qu'il n'ait pas été augmenté. Il a été augmenté de façon extrêmement significative lors du début du mandat 2014. Aujourd'hui, ce budget nous permet d'avoir une qualité, une variété culturelle que nous estimons suffisantes. En plus, il est vrai que les années 2020 et 2021 sont des années tout à fait particulières pour ce qui concerne la programmation culturelle. Mais il me semble que nous avons largement enrichi la programmation culturelle de la ville par rapport à ce qu'elle était précédemment, ainsi que les animations diverses et variées qui sont portées.

Le budget du CCAS a été augmenté ces dernières années, avec une ligne "aides" qui a été confortée puisque nous avons porté ce budget à 320 000 €. Nous nous sommes engagés sur le fait de le maintenir. Vous avez fait valoir le fait que la crise, de manière générale, et l'analyse des besoins sociaux allaient montrer sans aucun

doute la nécessité de conforter cette ligne budgétaire et d'apporter des soutiens supplémentaires aux Fonsorbais. C'est très anecdotique, mais je vous rappelle quand même que, dernièrement au Muretain Agglo, ont été votées certaines augmentations, notamment celles concernant la tarification de la restauration scolaire et périscolaire. Les quatre Élus de Fonsorbes Citoyenneté ont voté contre, par contre l'Élu qui représente votre groupe a voté pour. Donc, d'un côté vous venez nous dire qu'il faut majorer ici les aides et d'un autre côté vous majorez les coûts aux familles. Donc, vous nous expliquerez ce paradoxe.

Concernant la stratégie foncière : elle s'impose dans une commune comme la nôtre, dans le sens où existe, sur le site de Hournes-Portérény, le long de la route de Fontenilles, un foncier important qui aujourd'hui n'est pas bâti. Les enjeux y sont extrêmement forts puisque c'est la dernière zone non bâtie du centre-ville de la commune. Donc, nous ne pouvons pas ne pas nous pencher sur ce dossier-là et l'ouvrir seulement accompagnés par l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie). Ce dernier a commencé à nous accompagner sur le sujet, à nous donner une idée du cahier des charges qu'il faudrait que nous posions sur ce secteur-là. Mais là, nous allons nous faire accompagner d'un cabinet d'études spécialisé puisque nous ne sommes pas en capacité de porter de telles études sur lesquelles il ne faudra pas se tromper.

Vous avez parlé du foncier de la route de Tarbes : nous sommes en discussion avec les propriétaires fonciers concernés, aidés par l'EPFO, même si ce n'est pas lui qui fera les investissements, pour essayer de trouver une solution à l'amiable qui nous permettra d'acheter les bâtiments nécessaires aux aménagements que nous avons envisagés dans le cadre de la réhabilitation du cœur de ville.

**M. Fédou** : surtout sur la stratégie foncière, est-ce que c'est en vue de faire une réserve foncière pour l'avenir pour avoir des recettes supplémentaires ou c'est juste pour préserver l'environnement ?

**Mme la Maire** : cela peut aller sur différents axes. Nous pouvons également nous poser la question de savoir s'il ne faudrait pas faire une ZAD (Zone d'Aménagement Différé). Il faut essayer de poser tout cela, ce n'est pas forcément pour décider d'acheter du foncier. Mais, avoir une réflexion sur ces terrains disponibles, nous faire accompagner pour savoir comment nous pouvons réfléchir sur ces emprises-là qui sont conséquentes, en termes financier et de superficie. C'est sur ces espaces-là, mais aussi au-delà, sur d'autres zones de la commune. Être en capacité de nous projeter sur les années à venir et sur la conduite à tenir face à l'évolution de la commune. L'idée est celle-ci, ce n'est pas forcément pour que la commune achète du foncier.

**M. Fédou** : sur la zone du Pistoulet, où en sommes-nous ?

**Mme la Maire** : elle est travaillée au sein du Muretain Agglo, dans le cadre de la stratégie commerciale, il y a une étude de faisabilité, les dossiers avancent.

**M. Mailhé** : sur le chapitre 022, on augmente très significativement de 300 000 € les dépenses imprévues. Et quand nous parlons de rajouter 10 ou 20 000 € sur le CCAS, il est répondu que nous n'allons pas le faire maintenant. Cela ne coûtait rien de baisser les dépenses imprévues de 30 000 € et de monter à 350 000 € la subvention du CCAS. C'était faisable, je pense que c'était jouable après une période comme celle que nous avons vécue ces derniers temps.

Les études foncières, soit, 20 000 €, mais nous n'avons pas de précisions. Est-ce que c'est une étude foncière en général ? Ou pour faire des réserves foncières, comme cela a été dit en commission ?

**Mme la Maire** : c'est beaucoup plus généraliste que cela.

**M. Mailhé** : parce que si nous faisons des réserves foncières, il faudra qu'elles nous rapportent plus de 20 000 €, sinon ce ne sera pas intéressant.

**Mme la Maire** : puis surtout, il faudra être en capacité de les financer. Mais ceci est une autre histoire. C'est une réflexion globale sur le foncier de la commune.

**Mme De Coux** : je vais intervenir sur les dépenses imprévues. Nous en avons parlé, c'est une question de mécanisme d'équilibrage du budget. Cet argent-là partira ensuite en virement à la section investissement, ou alors il restera sur du fonctionnement. Mais il sera dépensé dans l'intérêt des Fonsorbais. Nous ne sommes pas assis sur une cagnotte. J'ai tenu à montrer, en commission finances, cette prospective financière qui montre bien qu'avec une enveloppe d'investissement de 3 500 000 € par an, nous consommons ces réserves. C'est-à-dire que cet argent-là servira ; il servira pour la route de Tarbes, pour la réhabilitation des bâtiments publics, il sera utilisé. Nous risquons même d'être obligés, en fonction de la conjoncture, de faire un peu attention au fonctionnement. Moi aussi j'aimerais baisser les impôts, tout le monde aimerait baisser les impôts. Je pense que nous le ferons dès que possible. Mais il est vrai que pour les investissements nous avons décidé, compte-tenu des besoins de la commune en réhabilitation de voirie, de bâtiments et autres, de donner une certaine priorité à ces investissements-là. Nous savons qu'ils coûtent très cher, c'est pour cela que nous avons fait tout un travail de prospective pour voir si la commune était capable de les porter, et dans quelles conditions d'endettement, dans quelles conditions de maintien du budget de fonctionnement. Nous travaillons là-dessus. Il ne s'agit pas de dépenser en 2021 tout l'argent qui est dans la caisse parce qu'à ce moment-là il nous manquera dans un an, deux ans, et nous ne pourrons pas mener à bien les investissements dont la commune a besoin.

**M. Mailhé** : je ne parle pas de dépenser l'argent. Je parle de "à situation particulière, financement particulier", tout simplement.

**Mme De Coux** : par rapport au CCAS, la question a été abordée en commission finances. Il est bien évident que si le CCAS a besoin d'une subvention supplémentaire, si effectivement des gens sont en détresse sociale et qu'il y a besoin de davantage d'aides, nous l'avons dit plusieurs fois en commission finances, la commune sera prête et pourra faire une Décision Modificative pour abonder le fonctionnement du CCAS. Pour l'instant, sur les années passées, cela n'a pas été le cas. Sur de nombreuses années, l'enveloppe "aides" a eu du mal à être consommée. Donc, pour l'instant, il n'y a pas lieu d'avoir une subvention supérieure. Si effectivement ses besoins augmentent, la commune sera là pour assumer ses responsabilités.

**Mme la Maire** : aujourd'hui, c'est bien clair : le CCAS a été tout à fait en capacité de répondre aux demandes d'aides formulées, qu'il s'agisse d'associations caritatives, ou qu'il s'agisse d'administrés lambdas.

**M. Mailhé** : la crise sanitaire est là. La crise économique va arriver. Nous serons les premiers touchés ici.

**Mme la Maire** : oui. En l'occurrence, si effectivement les besoins se font sentir, comme l'a dit Valérie, nous ferons une Décisions Modificative et nous abonderons le budget du CCAS. Nous verrons également ce qu'il en ressortira de l'analyse des besoins sociaux parce que fort probablement cela génèrera une réflexion sur de nouvelles actions à mener. Nous nous adapterons en conséquence. Mais, nous n'avons pas l'intention de laisser tomber les administrés en difficultés, cela est bien clair.

**M. Séverac** : surtout que nous savons que nous aurons un rendu de l'analyse des besoins sociaux à la fin de l'année. Donc, si des mesures sont à programmer, elles le seront sur 2022, même s'il y a une petite somme déjà prévue au Budget Primitif 2021 du CCAS. Mais, une réflexion devra être prévue pour amorcer éventuellement des actions sur la fin de l'année s'il y avait besoin. D'ores et déjà aussi, vous l'avez sans doute remarqué avec la commission finances du CCAS, que la ligne "aides", qui n'a pas été dépensée en totalité en 2020, bénéficiera d'une augmentation 10 000 € par rapport aux 45 000 € qui sont annuellement engagés. Et, en même temps, une réflexion est proposée par la Vice-Présidente et la Présidente du CCAS pour réfléchir ensemble sur le niveau des aides, et quelles aides il convient de développer encore pour que justement cette ligne-là joue pleinement son rôle.

Je voulais revenir sur la question de la stratégie foncière parce qu'elle me semble soulever de curieux fantasmes. Les 20 000 € au budget sont pour une étude, donc une réflexion à mener sur ce que peut être une stratégie foncière pour notre commune à viser dans les années qui viennent. Je dirais que c'est presque une réflexion prospective sur le Fonsorbes dans vingt ans, ou trente ans, qu'il faut mener parce qu'il faut savoir anticiper et voir quelles sont les évolutions sur l'ensemble de la commune qui peuvent être menées, et en quoi la municipalité peut avoir, ou pas, une action, en tout cas de l'influence et des orientations. Il est bien évident qu'avec 20 000 €, ce ne peut être que pour une étude, nous n'allons pas acheter le moindre terrain avec cet argent-là, ni le revendre. Et je voudrais insister sur le fait que dire "stratégie foncière" ne peut pas être résumé ou limité à dire que nous achetons des terrains, nous les revendons, nous faisons des bénéfices dessus, ni même que nous constituons des réserves foncières. Constituer des réserves foncières peut être un des éléments et une des orientations de la stratégie foncière globale, un point parmi d'autres. Mais, quand nous parlons de stratégie, c'est justement pour avoir un regard plus large sur tout un tas de zones. Cela fera l'objet d'une discussion à partir de l'étude, je pense que ce sera l'occasion pour nous d'avoir une réflexion ici en Conseil Municipal sur l'ensemble de ces éléments et de ces données. Mais cela pourra aussi par exemple intégrer une discussion sur les zones agricoles, sur l'intérêt ou pas pour la commune, d'investir dans un certain nombre de zones pour orienter des types de production, ou pas. Les réflexions ne sont pas que immobilières ou d'aménagements immobiliers. Le foncier, c'est l'ensemble du sol de la commune, y compris quelles sont les zones que nous avons intérêt à protéger d'ores et déjà, ou pas, sur lesquelles positionner des Zones d'Aménagement Différé, pourquoi pas, ou d'autres solutions techniques, qui font que nous maîtriserons notre futur beaucoup mieux.

Je pense que la réflexion sur la stratégie foncière est une réflexion de fond. Ce que nous voulons mener est une étude pour voir ce que nous pouvons avoir comme orientations sur la commune pour le long terme. Je pense qu'aujourd'hui il n'y a pas lieu de fantasmer au-delà sur le fait que nous allons acheter tel ou tel terrain et que nous allons le revendre à un promoteur pour tel ou tel coût. Ce n'est pas dans cette optique-là, c'est une réflexion plus globale que cela.

**M. Mailhé** : je te remercie de ta réponse. Mais, sur la réflexion que nous avons eue, il n'y avait rien d'un fantasme. C'était juste une question sur ce que l'on entendait derrière "stratégie foncière". C'est tout.

**M. Séverac** : je retire le mot "fantasme". Je ne voulais pas te choquer de ce point de vue-là.

**M. Mailhé** : c'était juste pour savoir, nous avons la réponse. Parce que nous avons posé plusieurs fois la question, mais nous n'avions pas cette réponse-là.

Nous avons un autre point, le développement durable. Quand nous avons rajouté sous le tableau d'investissements la dernière petite phrase sur le développement durable, c'était suite à une remarque que nous avons faite sur un budget, puisque nous disions que le développement durable était une ligne à part

entière sur le tableau, et nous trouvions que c'était assez faible. Nous avons donc mis qu'il était transversal à tous les domaines. Mais à quel niveau participe le développement durable sur chaque ligne ? C'est cela qu'il serait intéressant de savoir. C'est difficile à calculer, c'est clair. Mais, cela pourrait avoir une vision sur l'envie de développement durable de Fonsorbes.

Dernier point, le PPI. Il va falloir que nous le posions très rapidement parce que si nous avons une capacité d'investissement de 3 500 000 € environ, ce que disait Valérie, nous en avons discuté en commission finances, certes, 3 500 000 € c'est bien, Fonsorbes a une capacité de 3 500 000 € à 4 000 000 €, en 2022 il y aura la route de Tarbes, les investissements de fonctionnement, qui sont aux alentours de 800 000 € ou 1 000 000 € ; nous avons déjà 2 200 000 € sur l'investissement de grattés pour l'année 2022. Donc, le Plan Pluriannuel d'Investissement sera très important, et il faudra le discuter. C'est pour cela qu'il aurait été intéressant de l'avoir avant de voter ce budget parce que ce budget-là impactera toutes les autres années derrière.

**Mme De Coux** : c'est bien parce que nous avons de gros investissements à venir et que nous en sommes conscients que nous sommes aussi rigoureux sur la gestion du budget au quotidien. Nous savons que nous avons des réserves à hauteur de 3 000 000 €, et nous savons très bien qu'elles passeront petit à petit dans ces 3 500 000 €. Il est clair que la voirie et les réseaux prendront une bonne partie sur les investissements sur les années qui viennent. Nous le savons, nous le prévoyons et nous nous organisons en conséquence.

**M. Pilet** : des choses seront redondantes, je m'en excuse. Je veux d'abord saluer le travail que nous avons fait en commission. Je trouve qu'il a été de qualité, même si j'amènerai un bémol un peu plus loin dans les propos que je vais amener. Je le dis, je trouve qu'il y a eu un travail intéressant, et je pense que nous nous y sommes tous retrouvés. Je pense qu'il aurait été dommage que Franck FÉDOU manque le débat parce qu'il a été acteur sur l'ensemble des commissions. Je voulais aussi remercier le Directeur financier parce que par moments nous avons été assez pénibles par nos exigences et nos demandes, et il s'est chaque fois, au plus vite, mis en action pour répondre à nos demandes. Je voulais l'en remercier parce que je reconnais que parfois nous sommes un peu pénibles dans toutes nos questions.

Dans un premier temps, nous voudrions aborder quelques questions et remarques sur l'ensemble de ce budget.

Tout d'abord, en partant du document de synthèse, page 5, où il est indiqué sur la partie recettes en investissements "subventions et Projet Urbain Partenarial" à hauteur de 1 700 000 €. Nous avons vu qu'en fait les subventions étaient d'1 000 000 €. Donc, cela sous-tend qu'un PUP de 700 000 € serait en prévisions. Nous n'en avons pas parlé, nous n'en avons pas entendu parler. Cela apparaît dans la note de synthèse, mais que nous ne retrouvons pas dans les éléments budgétaires. C'est peut-être une erreur sur la note de synthèse. A voir.

J'en profite pour redire que nous n'avons pas l'estimatif de l'ensemble des dépenses de la route de Tarbes et de l'ensemble des phases, notamment sur l'ensemble du mandat. Pour nous, pour avoir une analyse, c'est toujours préjudiciable parce que, comme cela a été dit, d'énormes montants sont en jeu. C'est compliqué pour affiner nos analyses.

Nous savons aussi que nous avons un maintien des recettes au moins jusqu'en 2022 pour compenser la Taxe d'Habitation. Nous ne savons pas après ce qu'il va se passer, mais au moins jusqu'en 2022 nous sommes à peu près sereins. Nous soulignons que nous avons été assez surpris des compensations qui se sont faites de manière correcte. Nous aurions pu nous attendre à ce qu'il y ait des baisses. Beaucoup de gens craignaient que cette suppression de la Taxe d'Habitation n'entraîne des participations moindres de l'État. Pour l'instant, nous retrouvons les montants d'avant. Donc, nous voulions quand même le souligner.

Sur le budget qui est présenté, nous voyons que les réserves sont en augmentation de plus de 3 000 000 €, effectivement pour les travaux à venir.

Nous pointons le coût énorme de la réfection des sols à l'école du Trépadé, 230 000 €. Pour nous, c'est sûrement en lien avec la notion de désamiantage qui doit être nécessaire.

Nous évoquons en commission finances, je vais le reprendre, la problématique de la médiathèque, puisqu'il semble qu'il y ait des fuites. Suivant les Élus, nous n'avons pas eu les mêmes informations ; des fuites qui seraient minimales selon certains Élus, provenant uniquement d'un velux, mais d'autres laissent sous-entendre qu'il y a beaucoup plus que cela, avec des travaux beaucoup plus importants. Il nous semble donc important, surtout avant les vingt ans de la médiathèque, qu'un diagnostic soit réellement posé et que les travaux soient faits. Si j'en crois les éléments que nous avons, mais je vais être très prudent, il y aurait un sacré problème sur la toiture puisqu'il y aurait plusieurs fuites à plusieurs endroits du bâtiment. Mais, là aussi, nous avons eu des informations contradictoires, je pose donc les deux : soit ce n'est que le velux, soit c'est autre chose.

Nous sommes aussi très surpris sur les deux études qu'il y a ; la première sur le restaurant, ou lieu convivial, nous allons le dire ainsi, place du Trépadé. Nous nous demandions si c'était à la commune de porter ce projet et si c'était aussi le bon endroit, et si ce n'est peut-être pas l'occasion aussi. Nous sommes en perspective longue, nous avons en tête la réalité des finances, d'étudier une salle de spectacles. A ce moment-là, le lieu de détente

pourrait être lié à cet endroit. Et, il nous semble que l'étude ne doit pas être restrictive, mais ouvrir ces possibilités.

Sur la stratégie foncière, n'ayant pas d'éléments, nous avons essayé d'imaginer ce que cela pourrait être. Nous avons eu des réponses sur les interventions précédentes. C'est assez surprenant, et j'ai un peu de mal à suivre, puisque nous venons de faire le PLU, il y avait eu le SCoT, tout un travail de réflexion avait été fait sur le mandat précédent, qui doivent déterminer ces stratégies, cet avenir de la commune. Je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été fait avant, et dans le cadre du PLU, et pourquoi, du coup, nous n'avons pas entendu les remarques qui étaient faites, soit par des habitants, soit par des groupes des Minorités précédentes au Conseil Municipal qui avaient fait des propositions, je pense au niveau du SCoT. Donc, c'est surprenant de voir cette étude, et là aussi nous avons l'impression presque de dire que ces 20 000 € auraient pu être évités si cela avait été anticipé et évoqué dans le cadre du PLU. J'en profite aussi pour souligner que le PLU, donc intercommunal, risque d'arriver, je ne vois pas comment nous allons y échapper malgré l'avis des communes, il y a quand même un cadre légal, donc là aussi nous risquons d'être contraints.

Après, sur beaucoup d'autres points, nous aurions pu nous retrouver, mais il faudrait avoir des explications beaucoup plus claires sur les orientations qui ne nous semblent pas assez déterminées, assez ambitieuses par rapport aux enjeux de la commune.

Je vais revenir sur le CCAS. Au dernier Conseil d'Administration, nous avons fait la proposition d'étoffer en personnel ce service, pour le rendre digne de la treizième ville du département que nous sommes. Cela veut donc dire un service qui n'attend pas, mais qui va au-devant, qui essaye d'accompagner au mieux les personnes, de nombreuses personnes seules sont en difficultés. Et c'est d'être beaucoup plus moteur, dynamique, et cela a forcément un coût. Lorsque nous avons proposé d'étoffer en personnel ce service, il nous a été répondu qu'il n'y avait pas de sous, que nous voulions augmenter les impôts. Non, nous voulons les baisser, et oui il y a des sous. Après, ce sont des choix qu'il faut faire, cela s'appelle faire de la politique. Politique par rapport à la gestion de la commune, et savoir ce que nous voulons faire. Est-ce que nous voulons un CCAS beaucoup plus dynamique qui ne laisse personne sur le carreau, qui va chercher ?

Sur la crise Covid, nous avons vu que les associations de la commune ont pris une place énorme, et nous pouvons encore une fois les féliciter et les remercier. Nous avons aussi vu des gestes de solidarité d'une grande ampleur. Je pense que là aussi nous pouvons nous féliciter parce que cela a pallié de nombreuses défaillances. Mais, nous pouvons aussi nous dire que le plus dur, ou le plus difficile, est à venir, malheureusement, pour beaucoup de nos concitoyens.

Nous avons vu que les réserves s'accumulaient ; nous disions, je crois que c'était en 2019, que le budget de la commune aurait les capacités d'investissement de 3 à 3 500 000 €. Nous voyons que nous nous rejoignons. Si j'insiste là-dessus, c'est que cela souligne les marges de manœuvre qui existent. Donc, chaque fois, ce sont des choix à faire. Mais, ce discours de dire que nous sommes pauvres, nous sommes riches, je pense qu'il ne mène pas à grand-chose. C'est de savoir, avec les recettes, les dépenses, les marges de manœuvre que nous avons, quelles dépenses nous engageons, pourquoi nous le faisons et comment nous le faisons. Je crois que ce sont les questions de fond qu'il faut que nous arrivions à pouvoir traiter et débattre. Il faudrait que nous puissions le faire dans le cadre du Débat d'Orientations. Du Débat d'Orientations que nous avons eu le mois dernier, nous n'avons eu aucun élément de prospective, alors qu'en commission finances nous avaient été présentés des éléments de perspectives où nous retrouvions ces 3 500 000 € d'investissements, et plusieurs scénarios, dont l'un parlait de la baisse des impôts, ou de scénarios plus noirs. Mais, aucun n'évoquait les créations d'emplois. Nous savons là aussi que pour un service public de qualité, et puis face à l'augmentation de la population sur notre commune, il faudra des embauches. Nous, avec les documents en notre possession, avec les orientations chiffrées qui nous sont présentées, nous n'avons vu aucune possibilité ou prospective de votre part de vouloir embaucher dans les cinq années à venir. Cette année, oui, nous nous en félicitons, je crois que c'était nécessaire, il n'y a pas de souci là-dessus.

Ce document, qui nous a été présenté en commission finances, était fait depuis février. Donc, nous ne comprenons pas qu'il ne nous ait pas été présenté au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), cela nous aurait permis d'avoir un débat d'une autre teneur et d'une autre qualité, et nous aurions pu vraiment nous projeter sur l'avenir. Cela rejoint souvent la difficulté que nous avons en étant dans la Minorité municipale de courir après les informations. Je vais reprendre juste un exemple de ce qu'il s'est passé en début de Conseil : Christophe Bonnet, lorsque nous parlions du SDEHG, évoque l'éclairage des passages piétons, nous nous apercevons que sur les documents qui nous sont remis qu'il n'y a pas cette information. Mais, sur les documents qui nous sont remis suite à l'intervention de Christophe, nous voyons que cela apparaît. Pourquoi n'avons-nous pas eu les mêmes documents que les autres où apparaît la mise en place de l'éclairage de ces passages piétons ? Cela aurait évité une question et un énervement bien inutiles.

Nous avons posé la question du développement durable pour notre commune, sur l'une des deux questions que nous pouvons poser en Conseil Municipal. Là aussi, la réponse avait été laconique. Nous retrouvons la phrase que le développement durable se retrouve partout, mais, pour nous, elle n'a plus de sens, cela ne veut

rien dire au vu de l'urgence climatique et de la nécessité de passer sur un autre mode de fonctionnement beaucoup plus ambitieux. Il faut que nous puissions repérer dans toutes les actions ce qui rentre dans le développement durable, qui rentre dans la transition écologique, et que cela se retrouve dans toutes les actions de la commune très clairement, pas seulement "c'est du développement durable". Il faut que nous posions des indicateurs avec des objectifs à atteindre. Par exemple, pour changer des menuiseries, nous voulons du matériel qui soit recyclable, ou qui soit issu de filières courtes, etc. Que les objectifs et les indicateurs soient précis. En commission finances, il a été acté que nous allions travailler autour des indicateurs et essayer d'aller dans ce sens, c'est donc une très bonne chose. Je le redis, c'est faisable en respectant les règles de droit et les règles d'appel d'offres. Mais cela veut dire un travail énorme avant. Nous ne pouvons plus nous permettre, vu la réalité de l'urgence climatique, de fonctionner comme nous fonctionnions avant. Nous, nous poussons l'ensemble du Conseil et l'ensemble des Élus à aller dans ce sens, à s'interroger systématiquement : quel matériau je prends ? Quelle sera sa longévité ? D'où il vient ? Etc, etc, je ne vais pas m'étendre. Donc, nous souscrivons à la proposition faite en commission de développement durable, celle de recruter une personne qui puisse aider la commune sur ces aspects-là, que ce soit pour les études des énergies renouvelables, cela aurait pu servir par exemple pour l'étude des ombrières photovoltaïque au lycée. Mais, nous aurons besoin, là aussi, de spécialistes pour nous aider à avancer et pouvoir mettre ces notions partout, partout, partout. Je le redis, nous sommes très contents qu'en commission finances nous ayons acté ce principe-là, et d'être beaucoup plus ambitieux.

J'en ai fini pour cette première partie, nous expliquerons notre vote dans un second temps.

Je vais encore embêter M. COUAILLES : si nous pouvions avoir le tableau du calcul des amortissements pour cette année.

**Mme De Coux** : je voudrais répondre par rapport à la remarque que vous avez faite en début, sur le montant qui figure à la page 6 de la Note de Synthèse du BP 2021 "subventions et PUP" à 1 775 261 €. En fait, c'est la prise en compte des restes à réaliser. C'est-à-dire que si vous prenez le budget d'investissement 2021, vous avez un reste à réaliser de 712 456 €, et pour 2021, 1 062 805 € qui était le montant qui figurait sur la slide, puisque j'avais repris uniquement les subventions 2021. En fait, c'est l'ensemble des deux qui fait le 1 775 261 €.

**M. Pilet** : donc, il n'y a pas de PUP ? Parce que c'est cela la question en fait, parce que ...

**Mme De Coux** : je crois qu'il n'y a pas de PUP, ni dans les restes à réaliser. Elle demande confirmation auprès du Directeur financier.

**Le Directeur financier** : le PUP de Hournes n'est pas dans les restes à réaliser, il a été réinscrit au budget 2021, je vais vous le montrer.

**M. Pilet** : cela fait donc partie de la ligne, c'est bien cela, "subventions et Projet Urbain Partenarial" 1 700 000 €. En fait, le PUP mentionné est celui de Hournes qui était déjà en place ? C'est cela ? Qui va permettre, du coup, puisque c'est en recettes d'investissement, d'avoir des rentrées d'argent qu'il n'y avait pas eu.

**Le Directeur financier** : vous l'avez sous les yeux. Donc, le PUP de Hournes n'est pas dans les RAR, il est dans le Budget Primitif 2021, donc 54 375 €. Et le 1 062 000 €, comme l'a expliqué Mme DE COUX, c'est le 1 062 805 € hors RAR. Et le 1 700 000 € que vous avez dans la Note de Synthèse, c'est avec les RAR.

**M. Pilet** : d'accord. Merci.

**Mme la Maire** : j'ai juste une question à vous poser, M. PILET. Vous avez parlé d'une salle de spectacles ?

**M. Pilet** : oui.

**Mme la Maire** : vous avez une idée du coût d'une salle de spectacles ?

**M. Pilet** : est-ce que vous avez entendu ce que j'ai dit ?

**Mme la Maire** : vous avez évoqué une salle de spectacles. Je n'ai peut-être pas bien compris.

**M. Pilet** : j'ai réagi à une étude qui porte sur un restaurant place du Trépadé.

**Mme la Maire** : rien à voir avec le coût d'une salle de spectacles, M. PILET.

**M. Pilet** : c'est vrai que cela n'a rien à voir comme cela. Je pense que de cette étude de 10 000 €, nous pourrions nous en passer, si vous voulez mon avis, pour être très clair. Nous essayons d'être compréhensifs, nous nous disons que l'association essaye de faire vivre la salle du cinéma, c'est une bonne chose, qu'il y ait un lieu convivial à côté, nous pouvons le comprendre. Mais cela peut être à un autre endroit aussi, c'est à réfléchir. Il y a peut-être d'autres espaces qui peuvent être très conviviaux aussi. Et, nous poussons la réflexion en nous disant que la salle de cinéma et le cinéma ne sont pas quand même à la hauteur d'une commune de 13 000 habitants. Posons-nous la question des besoins, et là, c'est à long terme. D'accord ?

**Mme la Maire** : oui, c'est à très long terme parce que là vous parlez fort probablement d'un investissement de l'ordre de 6, 8 millions d'euros. Donc, je crois que nous avons d'autres priorités que celle-ci ...

**M. Pilet** : ... je n'ai pas dit un cinéma ...

**Mme la Maire** : ... non, je vous parle d'une salle de spectacles, vous nous parlez d'une salle de spectacles ...



**M. Pilet** : ... nous avons prévu avec la commission finances de faire des propositions pour le Plan Pluriannuel d'Investissement. Donc, nous ferons des propositions, celle-là n'en fera pas partie. Nous réagissons à cette étude sur le restaurant. Donc là, je vais être très clair, nous pouvons vraiment nous en passer.

**Mme la Maire** : c'est votre avis.

Sur les fuites de la médiathèque, je vous rassure, nous en avons reparlé ce matin avec le Directeur des services techniques, nous ne sommes pas sur de gros travaux. Ceci explique donc le fait qu'il n'y ait pas de ligne budgétaire concernant ces travaux-là puisqu'ils rentreront dans la ligne "travaux divers". Ce sera donc pris en charge par les services techniques ou par une entreprise à laquelle nous ferons appel. Mais, ils ne justifiaient pas d'une ligne spécifique, nous serons tout à fait en capacité de porter ces travaux-là à un coût moindre que celui que vous évoquiez peut-être. Nous ne sommes pas sur de gros travaux.

**M. Pilet** : je n'ai pas évoqué un coût, j'ai évoqué la réparation d'un velux ou de la toiture. Ce sont les deux informations que j'avais.

**Mme la Maire** : les informations que nous avons eues encore ce matin sont le fait qu'il ne s'agit pas d'une situation grave, et qu'elle devrait être facilement ...

**M. Pilet** : ... nous allons nous en féliciter, tant mieux.

**Mme la Maire** : oui.

Je vous propose donc de passer au vote, si vous le voulez bien.

**M. Pilet** : excusez-moi. J'aurais aimé que vous réagissiez sur le CCAS aussi, et sur la question du développement durable. Est-ce qu'il y a la volonté de fixer, là, des indicateurs, que nous soyons sur des choses très précises et d'amplifier le travail.

**Mme la Maire** : je crois que nous avons montré notre engagement en terme de développement durable au travers de tout ce qui est réalisé sur la commune, M. PILET. Nous n'avons pas l'intention de baisser les bras, c'est effectivement comme nous l'avons écrit, transversal. Nous le retrouverons sur toutes les actions que nous menons.

Quant au CCAS, encore une fois, la réponse a été faite précédemment à M. FÉDOU et à M. MAILHÉ, le CCAS, aujourd'hui, est tout à fait en capacité de faire face aux besoins des administrés. Et, si nous estimons à un moment donné que ce n'est pas le cas, une Décision Modificative permettra d'en augmenter le budget et de prendre en considération les nouveaux besoins qui pourraient émerger. Nous sommes très vigilants là-dessus. Donc, je mets aux voix ...

**M. Pilet** : ... juste, nous allons expliquer notre vote, puis j'en aurai fini.

**Mme la Maire** : je crois que votre intervention a été suffisamment complète, M. PILET.

**M. Pilet** : non, parce que nous allons rajouter deux choses ...

**Mme la Maire** : ... c'est autre chose ? Je croyais que vous aviez fini, c'est ce que vous nous aviez dit.

**M. Pilet** : j'avais dit que j'expliquerai le vote. Mais je l'ai mal dit surement.

Donc, nous allons voter contre ce budget parce que nous n'avons pas pu travailler sérieusement sur la baisse des impôts et que le débat n'a pas été possible, parce que les propositions ne laissent pas la place aux éventuelles propositions, même si nous entendons, et nous avons entendu, et nous en sommes contents, que nous allons pouvoir être associés au PPI et faire des propositions, c'est donc une bonne chose. Mais, ce sera à partir du mois d'avril. Nous espérons que dans les années à venir nous puissions travailler de la même manière sur le budget, de manière que nous soyons aussi force de propositions mais le plus tôt possible. Il y a trop d'incertitudes sur les travaux et les coûts. Le programme de la transition écologique, je le redis, n'est pas assez clairement affirmé ; concrètement, c'est-à-dire au-delà du discours.

Donc, nous voterons contre.

**Mme la Maire** : donc, je le mets aux voix.

*Sortie de M. FÉDOU Franck, ne pouvant être "juge et partie"*

Nombre de membres	Présents : 23	Votants : 28
-------------------	---------------	--------------

*Il est précisé que les Élus ayant la procuration de Mmes GOSSELIN et STÉMER ne peuvent voter pour elles car elles sont également "juges et parties".*

Nombre de membres	Présents : 23	Votants : 26
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget principal "Commune" :

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	21
	<b>Contre :</b>	5 (Mmes Bobo, Marnac, MM. Bonnet, Mailhé et Pilet)
	<b>Abstention :</b>	0
	<b>Ne participent pas au vote :</b>	7 (Mmes Gosselin, Richard, Rouer, Stémer, MM. Canillo, Fédou, Franchina)

**M. Pilet :** excusez-moi. Je voudrais que nous nous assurions que les personnes qui ont des procurations n'aient pas voté pour celles qui ont un lien avec les associations.

**Mme la Maire :** donc, qui vote pour le budget ? Faites attention aux procurations que vous avez. Donc, si vous avez une procuration de Présidents ou de participants aux bureaux des associations, vous ne votez pas pour eux.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	21
-------------	---------------	----

*Retour de Mmes RICHARD Audrey, ROUER Aurélie et de M. FÉDOU Franck*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 29
-------------------	---------------	--------------

**17 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2020 (délibération n° 2021-047)**

*Les Élus ayant la procuration de Mmes GOSELIN et STÉMER peuvent de nouveau voter pour elles.*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

*M. CANILLO Gilbert a donné procuration à M. GAUTHIER Jean  
M. FRANCHINA Philippe a donné procuration à M. SÉVERAC Philippe*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**Mme De Coux :** vous vous souvenez très certainement qu'au niveau du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" nous avons terminé l'exercice 2020 avec un déficit d'un peu plus de - 1 066 €. Donc, il est nécessaire d'affecter une somme en investissement afin d'y remédier.

Il restait 8 977,09 € en fonctionnement. Nous vous proposons donc d'affecter la somme de 1 067 € en investissement. Il restera en fonctionnement 7 910,09 €.

**Mme la Maire :** nous votons de façon systématique, point après point, Mme MOURAREAU ?

**La Directrice Générale des Services :** vous pouvez faire la présentation et puis après voter chaque budget les uns après les autres.

**Mme De Coux :** d'accord.

**18 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2021-048)**

**Mme De Coux :** donc, nous retrouvons en recettes le résultat de fonctionnement reporté, 7 910 €.

**FONCTIONNEMENT**

**Recettes**

• Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	7 910 €
• Chap 75 Produits de gestion courante (loyers)	39 850 €
<b>Total recettes</b>	<b>47 760 €</b>

**Dépenses**

• Chap 023 Virement à la section d'investissement	6 074 €
• Chap 011 Charges à caractère général	10 860 €

• Chap 66 Charges financières	8 750 €
• Chap 042 Opérations d'ordre entre section	22 076 €
<b>Total dépenses</b>	<b>47 760 €</b>

Nous pouvons peut-être commencer par la dernière ligne :

**042** - il s'agit de la dotation aux amortissements.

**66** - ce sont les intérêts aux emprunts.

Ensuite, de manière à équilibrer le budget pour avoir un total à 47 760 €, nous inscrivons en charges à caractère général 10 860 €, et en virement à la section d'investissement 6 074 €. Nous allons voir pourquoi à la page suivante, dans la section d'investissement.

### INVESTISSEMENT

#### Recettes

• Chap 021 Virement de la section de fonctionnement	6 074 €
• Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 067 €
• Chap 040 Opérations d'ordre entre section	22 076 €
<b>Total recettes</b>	<b>29 217 €</b>

#### Dépenses

• Chap 001 Solde reporté d'investissement	1 067 €
• Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	23 150 €
• Chap 21 Immobilisations corporelles	5 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>29 217 €</b>

### **19 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2021-049)**

Mme De Coux :

### FONCTIONNEMENT

#### Recettes

• Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	15 563 €
• Chap 75 Produits de gestion courante (loyers)	54 750 €
<b>Total recettes</b>	<b>70 313 €</b>

#### Dépenses

• Chap 011 Charges à caractère général	26 558 €
• Chap 65 Autres Charges de gestion courante	5 €
• Chap 66 Charges financières	3 650 €
• Chap 042 Opérations d'ordre entre section	40 100 €
<b>Total dépenses</b>	<b>70 313 €</b>

Nous regardons comme tout à l'heure la dernière ligne.

**042** - dotations aux amortissements.

**66** - paiement des intérêts de l'emprunt.

**65** - je ne me souviens plus à quoi correspondent ces 5 €. J'espère que vous m'en excuserez. Et si vous ne m'en excusez pas, nous demanderons à M. COUAILLES, je suis sûre qu'il aura la réponse.

**011** : pour équilibrer le budget et les dépenses éventuelles.

### INVESTISSEMENT

#### Recettes

• Chap 001 Solde reporté d'investissement	21 556 €
• Chap 040 Opérations d'ordre entre section	40 100 €

**040** - amortissements qui viennent d'être virés par la section de fonctionnement.

<b>Total recettes</b>	<b>61 656 €</b>
-----------------------	-----------------

Dépenses

• Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	51 905 €
• Chap 21 Immobilisations corporelles	9 751 €
<b>Total dépenses</b>	<b>61 656 €</b>

21 - pour des travaux éventuels et assurer l'équilibre budgétaire.

<b>20 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2021-050)</b>
---

Mme De Coux :

FONCTIONNEMENTRecettes

• Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	39 €
• Chap 77 Produits exceptionnels	772 €
<b>Total recettes</b>	<b>811 €</b>

Dépenses

• Chap 042 Opérations d'ordre entre section	811 €
<b>Total dépenses</b>	<b>811 €</b>

77 - Le bâtiment n'est plus loué, il n'y a donc plus de loyer. Il s'agit d'un virement fait depuis le budget principal, je vous en avais parlé tout à l'heure. Cette somme permettra d'équilibrer les dépenses qui sont en fait une des dotations aux amortissements

INVESTISSEMENTRecettes

• Chap 001 Solde reporté d'investissement	17 676 €
• Chap 040 Opérations d'ordre entre section	811 €
<b>Total recettes</b>	<b>18 487 €</b>

Dépenses

• Chap 21 Immobilisations corporelles	18 487 €
<b>Total dépenses</b>	<b>18 487 €</b>

040 - c'est la dotation aux amortissements, qui est une obligation, elle correspond à des travaux antérieurs.  
21 - ligne pour équilibrer le budget, qui peut correspondre à des travaux éventuels.

<b>21 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" (délibération n° 2021-051)</b>
---

Mme De Coux : budget sur lequel il n'y a pas eu de mouvement cette année.

FONCTIONNEMENTRecettes

• Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	5 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>5 000 €</b>

Dépenses

• Chap 011 Charges à caractère général	5 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>5 000 €</b>

011 - pour des achats ou travaux éventuels.

C'est un budget, j'en profite pour le dire, qui sera clôturé normalement au 31 décembre de cette année.

**INVESTISSEMENT****Recettes**

• Chap 001 Solde d'exécution d'investissement	1 500 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 500 €</b>

**Dépenses**

• Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	1 500 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 500 €</b>

016 - nous prévoyons le remboursement de la dernière caution. Nous avons effectivement eu confirmation ces derniers jours que nous allions pouvoir le faire ces jours-ci.

<b>22 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II"</b> (délibération n° 2021-052)
---

Mme De Coux :

**FONCTIONNEMENT****Recettes**

• Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	10 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>10 000 €</b>

**Dépenses**

• Chap 011 Charges à caractère général	10 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>10 000 €</b>

011 - pour équilibrer le budget en fonctionnement.

**INVESTISSEMENT****Recettes**

• Chap 001 Solde d'investissement reporté	10 500 €
<b>Total recettes</b>	<b>10 500 €</b>

**Dépenses**

• Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	10 500 €
<b>Total dépenses</b>	<b>10 500 €</b>

16 - la dernière annuité du prêt sans intérêt du Conseil Départemental a été remboursée en 2020. Il n'y a donc plus d'emprunt à rembourser. C'est sans doute un budget que nous pourrons clôturer dans le mandat, il faut je crois deux ans sans mouvement.

<b>23 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III"</b> (délibération n° 2021-053)
--

Mme De Coux :

**FONCTIONNEMENT**

Il n'y a pas de mouvement non plus cette année.

**Recettes**

• Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	15 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>15 000 €</b>

**Dépenses**

• Chap 011 Charges à caractère général	15 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>15 000 €</b>

011 - pour équilibrer le budget.

**INVESTISSEMENT****Recettes**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Chap 001 Solde d'investissement reporté | 66 853 €        |
| <b>Total recettes</b>                     | <b>66 853 €</b> |

**Dépenses**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Chap 16 Emprunts et dettes assimilées | 66 853 €        |
| <b>Total dépenses</b>                   | <b>66 853 €</b> |

16 - nous inscrivons le remboursement de la dernière annuité de l'emprunt sans intérêt du Conseil Départemental.

**24 - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC"**  
(délibération n° 2021-054)

Mme De Coux :

**FONCTIONNEMENT****Recettes**

- |   |                  |
|---|------------------|
| • Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté | 5 000 €          |
| • Chap 042 Opérations d'ordre entre section   | 10 000 €         |
| • Chap 70 Produits des services               | 116 667 €        |
| <b>Total recettes</b>                         | <b>131 667 €</b> |

070 - il y aura en recettes la vente du terrain, prévue cette année, que nous retrouvons en dépenses.

**Dépenses**

- |   |                  |
|---|------------------|
| • Chap 011 Charges à caractère général        | 5 000 €          |
| • Chap 042 Opérations d'ordre entre section   | 10 000 €         |
| • Chap 65 Autres charges de gestion courantes | 116 667 €        |
| <b>Total dépenses</b>                         | <b>131 667 €</b> |

65 - ce sera le reversement au budget principal prévu dans le budget principal "Commune" que nous avons vu tout à l'heure.

**INVESTISSEMENT****Recettes**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Chap 040 Opérations d'ordre entre section | 10 000 €        |
| • Chap 16 Emprunts et dettes assimilées     | 1 500 €         |
| <b>Total recettes</b>                       | <b>11 500 €</b> |

**Dépenses**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • Chap 040 Opérations d'ordre entre section | 10 000 €        |
| • Chap 16 Emprunts et dettes assimilées     | 1 500 €         |
| <b>Total dépenses</b>                       | <b>11 500 €</b> |

16 - ces lignes correspondent à des cautions en investissement.

Voilà pour les budgets annexes.

Sur la dernière page, nous précisons donc que nous prévoyons de clôturer le budget annexe du lotissement Cachac. La dernière caution sera remboursée et l'excédent de fonctionnement sera reversé au budget principal.  
Merci.

Mme la Maire : merci Valérie.

<b>17 à 24 - VOTE POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2021 DES BUDGETS ANNEXES</b>
---

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2020 pour les sommes énoncées.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie".

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe "Bâtiment Locatif".

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez".

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe "Lotissement Communal Cachac".

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe "Lotissement Communal Cachac II".

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe "Lotissement Communal Cachac III".

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021 du budget annexe "Lotissement Communal la Rose du Parc".

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : tous ces budgets sont donc votés à l'unanimité. Merci.

<b>25 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" (délibération n° 2021-055)</b>
---

Mme la Maire : Valérie a d'ores et déjà évoqué cette clôture de budget.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la clôture du budget annexe "lotissement communal Cachac".

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER GÉRARD MARCHANT POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS RÉSIDANT SUR LA COMMUNE (délibération n° 2021-056)**

*Sortie de Mme RIPOLL Mathilde, ne pouvant être "juge et partie"*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : le Directeur du Centre Hospitalier Gérard Marchant a sollicité la commune par courrier du 9 mars 2021 pour le versement d'une subvention pour quatre enfants actuellement scolarisés dans cette structure en partenariat avec les écoles de la ville. Lors du précédent mandat, une délibération avait été prise le 1<sup>er</sup> octobre 2015, une subvention de 30,00 € par enfant avait été attribuée ; puis, par acte du 10 mars 2016, le montant avait été porté à 60,00 € par enfant pour toute la durée du mandat.

Il est proposé d'allouer une subvention annuelle pendant la durée du mandat au Centre Hospitalier Gérard Marchant afin de participer aux frais de scolarisation des enfants de la commune inscrits à mi-temps dans cet établissement. Le montant proposé est de 60,00 € par enfant. Ce montant correspond à la dotation municipale par élève en élémentaire.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 31 mars 2021.

Mme la Maire : je signale la sortie de Mme RIPOLL puisqu'elle serait "juge et partie". Elle a donc quitté la salle. Avez-vous des remarques sur ce point ? Aucune remarque n'est apportée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Centre Hospitalier Gérard Marchant à hauteur de 60 € par enfant résidant sur la commune.

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Ripoll)

*Retour de Mme RIPOLL Mathilde*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**27 - CRÉATION D'UN POSTE POUR LA NOMINATION D'UNE STAGIAIRE (délibération n° 2021-057)**

M. Séverac, Premier Adjoint délégué au secteur "ressources humaines et dialogue social" : un agent du service accueil est en contrat depuis le 15 juillet 2019.

Cet agent a été embauché en remplacement d'un agent en maladie professionnelle. Compte-tenu de la prolongation de cet arrêt, des besoins de ce service en personnel pour assurer la continuité du service public et du fait que l'agent donne entière satisfaction, il est proposé de stagiairiser cet agent. Cet agent a été formé au recueil et à la délivrance des cartes d'identité et passeports.

Donc, il est proposé de créer le poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 :

- Adjoint administratif à 35/35<sup>ème</sup>

Avez-vous des questions ? Aucune question n'est posée.

Ce dossier a été étudié par la commission du personnel communal du 16 mars 2021, qui a donné un avis favorable, et par le Comité Technique du 25 mars 2021.



Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste pour la nomination d'une stagiaire.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 28 - CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES (délibération n° 2021-058)

M. Séverac : les avancements de grade ont été étudiés cette année en fonction des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion, à savoir :

- La manière de service / respect du service public
- L'expérience acquise et la valeur professionnelle (cf. entretien professionnel)
- L'effort de formation suivie et ou de préparation au concours / examen
- Un équilibre H/F (en fonction de la proportionnalité dans le grade)
- L'ancienneté dans le grade

Aussi, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>er</sup>cl à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>er</sup>cl à 28/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup>cl à 35/35<sup>ème</sup>
- 3 postes de rédacteur principal 1<sup>er</sup>cl à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'attaché hors classe à 35/35<sup>ème</sup>
- 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup>cl à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup>cl à 32.5/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup>cl à 29/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup>cl à 28/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup>cl à 35/35<sup>ème</sup>

Il est également proposé de promouvoir au grade de brigadier-chef principal un agent du service Police Municipale à temps complet. Le poste est déjà ouvert depuis l'année dernière. Ce même agent avait été proposé en avancement de grade, mais n'a pas pu effectuer les formations nécessaires dans l'année à cause de la crise sanitaire.

Les anciens postes seront fermés en fin d'année, avec la mise à jour du tableau des effectifs.

Ce dossier a été étudié par la commission du personnel communal du 16 mars 2021 et par le Comité Technique du 25 mars 2021, qui ont émis un avis favorable.

Mme la Maire : avez-vous des remarques ? Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création de postes ci-dessus définis pour avancements de grades.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 29 - RENOUELEMENT DE POSTES CONTRACTUELS (délibération n° 2021-059)

M. Séverac : il est proposé de renouveler les postes contractuels suivants :

1. Vu les besoins en personnel pour assurer les protocoles sanitaires en matière de nettoyage et de désinfection, il est proposé de renouveler 3 contrats à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour une durée de 3 mois, à savoir :
  - 1 contrat d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 29/35<sup>ème</sup>
  - 2 contrats d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 32.5/35<sup>ème</sup>
2. Dans le cadre d'un renfort du service patrimoine, il est proposé de renouveler 1 contrat saisonnier à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour une durée de 6 mois à temps complet

Ce point a été vu en commission du personnel : il a été demandé si la reconduction des contrats d'entretien pour le maintien du protocole sanitaire était possible. Il a été précisé qu'ils seront reconduits en cas de maintien de ce protocole.

Mme la Maire : dont nous pouvons penser effectivement qu'il sera maintenu.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement des trois postes contractuels ci-dessus définis.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 30 - FERMETURE DE POSTES (délibération n° 2021-060)

M. Séverac : dans le cadre du recrutement d'un agent de Police Municipale pour renforcer l'équipe en place, 2 postes avaient été ouverts afin de permettre une sélection plus large. La délibération a été votée le 23 septembre 2020. Le recrutement étant effectif, il est donc proposé au Conseil Municipal de fermer le poste non pourvu, à savoir :

- 1 poste au grade de gardien brigadier à 35/35<sup>ème</sup>

Avez-vous des questions ? Aucune question n'est posée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la fermeture du poste ci-dessus défini.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 31 - RÈGLEMENT DE FORMATION (délibération n° 2021-061)

M. Séverac : il est proposé de valider le projet de règlement de formation que vous avez eu en annexe de la convocation du Conseil municipal.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre des textes réglementaires suivants : décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires, loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels et ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique.

Le règlement de formation est un document qui fixe les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale.

Nous allons juste insister sur le fait que c'est un document cadre qui sert à la fois de guide pour les agents pour repérer l'ensemble de leurs droits à formation et les différents volets possibles. Il précise également tout ce qui est la mise en œuvre de ces droits et de ces formations et les modalités de prise en charge des frais de ces formations. Sur le principe, vous avez eu aussi le tableau qui détaille, par type de formations, la prise en charge de ces frais, ou non. L'idée étant que chaque fois que la collectivité fait obligation ou propose d'envoyer un agent en formation, elle la prend en charge. Quand il s'agit de formations plus personnelles, elle ne les prend pas en charge.

Concernant ces formations personnelles hors cadre, il avait été indiqué en commission du personnel que la collectivité ne les prenait pas en charge, mais pouvait accepter un congé de formation pour l'agent intéressé.

Concernant le budget alloué aux formations hors CNFPT, le budget formation a effectivement été augmenté de 10 000 € pour l'année 2021 pour prendre en charge, notamment, des habilitations et une formation spécifique pour le service urbanisme.

Vous avez eu le détail du tableau.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Mailhé : sur la formation, sur le bilan de compétences et la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), le bilan de compétences est intéressant pour tout le monde, même pour nous, mais aussi la VAE. Je ne sais pas si avant de voir le congé de 24 heures fractionnables on s'est renseigné sur le temps que prend une VAE.

M. Séverac : cela prend plus de 24 heures. C'est clair et net. Mais la VAE est aussi un exercice personnel ...

M. Mailhé : ... et c'est une valorisation de l'agent. Donc, peut-être que ce point-là sera à repenser dans l'avenir. Si nous voulons que les agents valident leurs acquis, il faut les encourager ...

M. Séverac : ... la VAE est prise en considération dans ce règlement de formation.

M. Mailhé : oui, 24 heures fractionnables.

M. Séverac : le congé également. Après, il faudra voir s'il y a possibilité d'augmenter ce congé ou pas. La seule chose qui ne soit pas prise en charge, ce sont les frais de déplacement. C'est autre chose.

M. Mailhé : je parlais juste du congé.

M. Séverac : d'accord. Nous le regarderons dans l'avenir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement de formation tel que défini ci-dessus.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	33
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

### 32 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : nous avons déjà évoqué le dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 30 mars dernier, avec comme point principal le vote du budget. Les Élus de "Fonsorbes Citoyenneté" ont voté contre le budget, sachant qu'il y a eu 13 votes contre, dont les 4 Élus de "Fonsorbes Citoyenneté", 12 abstentions. Ce qui montre bien que ce budget a interrogé un certain nombre d'Élus, un certain nombre d'Élus communautaires issus de communes différentes. Il était loin de faire l'unanimité ; il a été bien-sûr adopté, mais il nous a tous interpellés. Nous ont également interpellés les propositions faites par la suite avec l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour laquelle nous avons également voté contre, l'augmentation du Foncier Bâti, pour laquelle nous avons voté contre, l'augmentation des tarifs, notamment ceux de la restauration scolaire et du périscolaire, pour laquelle nous avons également voté contre. Nous avons également voté contre la vente de terrains qui appartiennent au Muretain Agglo, dont deux situés sur la commune de Muret, que la ville de Muret achèterait, et un troisième situé sur la commune de Labastidette pour lequel le Maire a dit qu'il n'avait absolument pas l'intention de réviser son PLU pour permettre quoi que ce soit sur ce terrain-là. Quand bien même le Muretain Agglo le vendrait, il serait fort probablement difficile d'y faire quoique ce soit dessus avant quelques années, à moins que le Maire ne change d'avis.

Ensuite, nous nous sommes abstenus en ce qui concerne le développement économique.

Cela a été une soirée que nous allons qualifier d'"animée". Quels que soient leurs votes, les Élus qui se sont exprimés, qu'ils aient voté pour, ou contre, qu'ils se soient abstenus, qu'ils aient validé ou pas, ont tous insisté sur la nécessaire refondation du Muretain Agglo pour repartir sur d'autres bases que celles qui sont les nôtres aujourd'hui, repartir avec des éléments qui font aujourd'hui défaut. C'est-à-dire que nous avons notamment demandé, depuis fort longtemps, compétence par compétence, commune par commune, le coût de chacune des compétences portées par l'agglo. Nous n'avons toujours pas ces éléments. Nous avons donc demandé encore une fois que soient constitués des groupes de travail. Nous espérons que le message sera entendu, ou a été entendu, et qu'effectivement nous allons repartir sur d'autres bases dans un autre état d'esprit, avec un partage de la connaissance des dossiers, du fond de ce qu'est notre territoire et de l'envie que nous avons de le faire avancer. Pour autant, dans un souci toujours d'équité et de solidarité, c'est ce que nous attendons d'une communauté d'agglo bien pensée, bien conçue. Aujourd'hui, nous avons bien vu que ce n'était pas le cas, ce qui explique les votes constatés cette soirée-là.

Philippe, je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose.

M. Séverac : oui et non. Sur la situation budgétaire de l'agglo, nous avons eu l'occasion en commission intercommunalité quelques jours avant de bien préciser les choses pour présenter les débats, y compris de donner nos positions. Je crois que sur le fond du vote du budget, le fait qu'il y ait 25 Élus communautaires sur 57 présents ou représentés ne votent pas pour le budget, avec quand même des votes intéressants à regarder un petit peu territorialement, c'est quand même un signal fort qui est donné à l'agglo, dont elle doit tenir compte. Parce que notre refus de voter n'est pas simplement parce qu'il y a 3,5 millions d'euros à trouver et à gratter des économies à droite et à gauche, mais c'est bien parce que c'est une question de fond sur cette agglo. Nous allons la refonder sur quelles bases ? Que voulons-nous en faire ? Quel est son avenir et quel est l'avenir de chacun là-dedans ?

Sur la question de fond et de la refondation, c'est quand même une question qui est posée dès le début du mandat, et bien avant pour certaines réflexions, le Président s'est engagé, dès le 9 juillet dernier, sur le pacte de gouvernance, sur un certain nombre d'axes de travail, dont en particulier celui de la redéfinition d'un pacte fiscal et financier sur lesquels reposent les bases du financement de l'agglo. Donc, dès le mois de juillet, nous savions très bien que la question structurelle de savoir comment financer l'agglo était posée et que le conjoncturel de la Covid ne faisait que rajouter un petit peu aux difficultés.

Or, sur ces questions du pacte fiscal et financier de la refondation de l'agglo, nous sommes sans arrêt renvoyés au lendemain. Cela a été le cas depuis juillet, chaque fois que nous avons demandé de faire la photo de là où nous en sommes aujourd'hui, c'est repoussé, repoussé, repoussé. Chaque fois, on nous promet qu'après le vote du budget 2021 nous verrons la mise en œuvre de ce travail de fond de remise à plat, y compris dans la séance du Conseil Communautaire où l'on nous promet que nous allons créer des groupes de travail dès demain là-dessus. Mais, la première décision que nous voyons c'est que la conférence des Maires qui devait avoir lieu la semaine prochaine est reportée, nous ne savons pas trop à quand. Donc, au bout d'un moment, il faut être

sérieux, et nous n'avons pas noté justement de position ferme, déterminée et sérieuse du Président sur cette question-là.

Je pense qu'il est tout à fait significatif que dans les 13 votants contre, nous y retrouvions les 4 Élus de Fonsorbes Citoyenneté, certes, mais aussi ceux de Saint-Lys, d'Empeaux, de Saint-Thomas, de Lamasquère, de Bonrepos, de Saiguède, il y a tout de même ce bloc ouest qui s'est manifesté de manière assez ferme. Mais il y a une raison aussi très pragmatique : lorsque nous regardons le budget dans le détail, tous les investissements proposés pour 2021 sont situés dans l'axe de Muret, garonnais, central, en tout cas rien sur tout le secteur ouest. Cela veut dire que la question de fond de l'agglo est que, si nous voulons construire un pacte fiscal et financier juste, il faudra qu'il s'appuie sur un projet de territoire qui soit ambitieux, mais équilibré en terme de développement pour chacun des territoires. Et l'ouest ne peut pas rester aujourd'hui abandonné ou oublié de l'agglo. Je crois que cela a quand même du sens. Cela interroge beaucoup sur l'avenir et sur les évolutions que nous serons amenés à faire si rien ne bouge. Et je ne parle même pas des indications claires, voire violentes qui ont été faites à l'égard de Fonsorbes et de Saint-Lys à bien vouloir regarder où est la porte et s'en aller. Que ce soit par écrit, dans un courrier du Président, ou dans ses interventions en présentation en conférence des Maires. Cela lui a été rappelé dans l'intervention de Mme SIMÉON lors du Conseil Communautaire sur lequel il n'y a eu aucune remarque. Je pense que c'était bien que nous le disions.

**Mme la Maire :** M. PILET, vous souhaitez intervenir ou pas ?

**M. Pilet :** oui. Déjà, je voudrais présenter des excuses parce que je suis à l'origine d'une erreur avec une information qui était fautive sur les votes, que nous avons faite paraître sur nos réseaux sociaux, et cela a été corrigé. Je m'en excuse et j'en assume l'entière responsabilité. Cela traduit, derrière, le climat qu'il y avait dans ce Conseil Communautaire, qui était relativement agité, où je pense que toutes les questions de fond n'ont pas été évoquées.

Quand le Président démarre son introduction en disant qu'en 2014 il y avait 6 millions d'euros à redonner aux communes et qu'aujourd'hui il en manque 3,5 millions, nous pouvons nous interroger sur ce qu'il s'est passé sur tout le laps de temps. Je pense qu'ils ont même un logiciel plus performant que celui que nous avons. Donc, les choses, nous parlons de prospectives, ou d'analyse de ce qu'il se passe, étaient claires et au moins connues par certains. Cela traduit, en mon sens, des choses qui ne sont pas suffisamment exprimées, montrées et mises à jour sur les années passées. Je pèse mes mots.

J'ai été un peu déçu par votre intervention, Mme la Maire, je trouve qu'elle n'a pas assez défendu tous ces enjeux que vous redites là et que M. SÉVERAC vient de dire, que je partage. Je pense qu'elle n'a pas été exprimée assez clairement et surtout assez amenée avec des arguments financiers et budgétaires. Par contre, je trouve scandaleuses ou anormales les réponses du Président qui n'ont cessé d'attaquer, et parfois presque les personnes. Je regrette encore une fois, comme je l'ai fait à plusieurs reprises en étant spectateur, la passivité de tous les autres Élus pour mettre un stop à ces façons de faire, qui ne sont pas dignes et qui ne permettent pas de faire avancer le débat. Je pense que d'autres personnes autour de moi étaient assez choquées, certaines disaient que c'était en fait un Conseil Communautaire de Droite. Même les gens qui étaient dans la salle étaient impactés par l'intensité qu'il y avait.

Je reviens aussi sur l'histoire de la Taxe des Ordures Ménagères. La présentation qui en a été faite par le Vice-Président m'a parue, j'allais dire machiavélique, mais presque. Expliquer que supprimer du ramassage en porte en porte pour aller le déposer dans des containers situés sur des points de ramassage identifiés sur la commune était une amélioration du service me questionne ; cela me fait poser plein d'autres questions par rapport aussi au développement durable, il y a énormément de questions derrière. Mais, j'ai trouvé que sa façon de faire et de dire "c'est à vous, Élus, de convaincre les administrés que c'est une bonne chose et que c'est une amélioration du service", j'ai trouvé cet argument fallacieux, hypocrite, dans tous les sens du terme. Cela aurait mérité des interventions beaucoup plus musclées ; et puis, reposer les enjeux que sont la gestion des ordures ménagères.

Nous avons reçu la convocation du Bureau Communautaire, nous voyons qu'il n'y a rien à l'ordre du jour. Nous aurions pu nous attendre à ce que, d'ores et déjà, les leçons soient entendues, mais je pense que nous sommes loin du compte et que l'histoire n'est pas finie. Et c'est très inquiétant parce que je ne sais pas s'il sera possible d'avancer sur des objectifs et de construire quelque chose ensemble pour le bien de tous, et non pas pour le bien de certaines communes. J'ai été aussi très étonné que les communes de la vallée de la Lèze, Labarthe, etc, ne s'expriment pas. Parce que nous parlons de l'ouest, mais de l'autre côté, elles sont aussi en difficultés et je trouve que leur silence était, selon moi, assez gênant.

**Mme la Maire :** je crois que les communes auxquelles vous faites référence sont là depuis fort longtemps, elles font partie des communes fondatrices de la Communauté du Muretain. Les avantages qu'elles en retirent aujourd'hui ne sont pas neutres, dans le sens où elles ont énormément grossi, et toutes les charges liées à l'arrivée de leurs populations sont portées par le biais des services aux familles de l'agglo. Elles ont également des Attributions de Compensation confortables. C'est donc un statu quo qui manifestement doit satisfaire un

certain nombre de communes. Et, c'est en cela que faire bouger les lignes sera compliqué parce que certaines y perdront peut-être des avantages qu'elles considèrent comme acquis, mais qui devront être remis à plat. Cela risque d'être un petit peu compliqué. Cela explique le fait que certaines ne disent rien ; à mon avis, c'est l'une des explications. Parce que pour autant, l'appartenance politique à laquelle vous avez fait référence tout à l'heure, de Droite ou de Gauche, aujourd'hui, au sein du Muretain Agglo, nous ne la retrouvons pas. Nous voyons bien que les Élus des communes de l'ouest, qui sont globalement plutôt à Gauche, ont voté contre le budget. Des communes Parti Socialiste clairement affichés se sont abstenues. En gros, aujourd'hui, M. MANDEMENT est soutenu par des communes de Droite, et notamment par des Opposants politiques qui étaient des Opposants politiques affichés qui s'étaient présentés contre lui sur des élections précédentes. Donc, le jeu politique n'est pas le jeu classique tel que nous pouvions le connaître auparavant, là ou ailleurs, nous ne sommes plus du tout dans cette configuration.

M. Pilet : au-delà de cela, ce que je soulignais, c'était les arguments. C'était des gens autour de moi qui en parlaient, qui disaient que nous étions dans un débat d'Élus de Droite.

### 33 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire :

#### Enquête publique relative à la modification des limites territoriales des communes de Fonsorbes et Fontenilles

Il s'agit du rattachement à la commune de Fonsorbes du parking du collège de Cantelauze, de son espace vert et de l'accès au gymnase, qui jusqu'à présent étaient dans les limites de la commune de Fontenilles.

Cette enquête aura lieu du 19 avril au 3 mai 2021.

Le commissaire enquêteur tiendra les permanences à la Mairie de Fonsorbes le lundi 19 avril, de 16 h à 17 h 30, et le lundi 3 mai, de 16 h à 17 h 30.

Les enquêtes publiques peuvent se tenir au regard du cadre normatif applicable à la situation sanitaire actuelle. Tout déplacement hors de son lieu de résidence est interdit, à l'exception des déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ou pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel de droit pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance. Il n'y a donc pas de problème pour la participation du public à l'enquête, quand bien-même qu'il ne serait pas Fonsorbais.

#### Prochaine séance du Conseil Municipal

Elle aura lieu, non pas le jeudi 6 mai, mais le mercredi 5 mai à 18 h 30.

Je vous souhaite une bonne soirée.

**Le Directeur financier** : excusez-moi. Les 11 Élus qui n'ont pas signé le deuxième parapheur, ne partez pas s'il vous plaît. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 03.

Mme la Maire  
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance  
PILET Jean-Claude

